

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 22 mars 2000, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M^{mes} Diane Demierre, Ruth Lanz*, *MM. Guy Mettan, Jean-Luc Persoz* et *Armand Schweingruber*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger, Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers» (R-18)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a appris avec consternation l'acceptation par la Chambre des cantons de l'initiative du Canton d'Argovie demandant l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers (requérants d'asile, réfugiés, clandestins, sans-papiers) «récalcitrants» ou «délinquants».

Le Conseil municipal considère qu'il s'agit d'une solution inadéquate qui mélange les niveaux pénal et administratif et qui bafoue les droits de l'homme.

Les moyens actuellement à disposition (code pénal, plus les discutables mesures de contrainte) sont suffisants.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette résolution au président du Conseil national, qui doit en débattre prochainement, ainsi qu'au Conseil fédéral.

¹ Urgence acceptée, 3778.

Résolution: centres d'internement pour étrangers récalcitrants

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Nous voulons simplement par notre résolution protester contre la possibilité de créer des camps d'internement comme le souhaite le Canton d'Argovie. Cette proposition cantonale a été acceptée par le Conseil des Etats et nous pensons que c'est un durcissement supplémentaire et totalement inutile.

Le code pénal est appliqué s'il s'agit de délinquants. Il y a, à mon avis, des mesures de contrainte qui sont encore fort discutables et j'aimerais vous citer quelques exemples où nous pourrions interner les étrangers récalcitrants. Il s'agirait d'interner pour plus d'un mois non seulement des requérants d'asile, mais aussi des gens sans permis de séjour ou autres clandestins simplement parce qu'ils refusent de coopérer ou qu'ils ne sont pas d'accord avec une décision ou, je cite, qu'ils ne veulent pas s'adapter à l'ordre établi dans le pays ou qu'ils n'en sont pas capables. Je pense que, si toutes ces décisions, qui sont purement arbitraires et qui se basent seulement sur des décisions administratives, s'appliquaient à l'un d'entre nous, nous serions tous internés dans ces camps, parce qu'il y a bien des fois où nous ne sommes pas d'accord avec des décisions administratives.

Je crois qu'il est fondamentalement scandaleux de vouloir interner des gens pour ces seuls motifs et que, à ce titre, ce ne sont pas des délinquants. Je vous invite donc fermement à voter cette résolution.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette résolution au président du Conseil national, qui doit en débattre prochainement, ainsi qu'au Conseil fédéral.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Jacques Mino, disant ceci: «Le soussigné propose que la résolution R-15, «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des requérants d'asile», soit traitée avant les rapports de commissions.»

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Mino est acceptée à la majorité (3 oppositions et quelques abstentions).

M. Guy Dossan (R). J'aimerais poser une question. Qu'on nous balance dans les gencives une motion d'ordre demandant qu'un objet passe avant les rapports de commissions, je peux le comprendre, mais la moindre des choses aurait été de nous dire pourquoi. Si on commence à faire ainsi pour tous les ordres du jour sans nous dire pourquoi, nous n'avons plus besoin d'établir d'ordre du jour et nous tirons les sujets au sort. Je trouve cela un peu curieux et je pense que nous aurions au moins pu avoir une explication.

M. Jacques Mino (AdG/SI). La question peut effectivement se poser et j'y réponds volontiers. Nous avons déposé la résolution N° 15 le 28 février, dans l'espoir qu'elle soit traitée aujourd'hui. Vu l'endroit de l'ordre du jour où elle se situe, elle ne sera à l'évidence pas traitée aujourd'hui. J'avais voulu éviter d'utiliser la clause d'urgence en procédant de la sorte – je peux le regretter – j'y viens donc par un autre biais.

M. Pierre Reichenbach (L). Madame la présidente, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer la date de la prochaine séance supplémentaire, indispensable pour traiter de l'ordre du jour? J'attends cette date, comme beaucoup d'entre nous, afin de savoir si nous allons un jour terminer l'ordre du jour.

La présidente. Nous vous la transmettrons aussitôt que nous l'aurons fixée, Monsieur Reichenbach.

4. Résolution de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Liliane Johner, Michèle Künzler, M. Jacques Mino, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guy Savary: «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des réfugiés demandeurs d'asile» (R-15)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu que:

- le Conseil fédéral a décidé de diminuer les montants d'assistance aux requérants d'asile;
- en conséquence, le Conseil d'Etat a fixé les réductions suivantes du montant d'assistance attribué aux mêmes requérants d'asile:

¹ Annoncée, 3749.

	<i>Ancien barème pour le 2^e accueil 1999</i>	<i>Nouveau barème pour le 2^e accueil 2000</i>	<i>Barème d'assistance publique pour résidents</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
1 adulte seul	697,50	503,50	1 091,00
1 couple sans enfant	1 110,00	922,00	1 593,00
2 adultes et 2 enfants	1 877,50	1 428,50	2 377,00

Ces chiffres n'incluent pas la prise en charge des frais de logement et de santé.

- le Conseil d'Etat, par ailleurs, a annoncé son intention d'économiser 8 millions, ou plus, en supprimant les fonds cantonaux engagés jusqu'ici dans l'accueil des réfugiés à Genève;
- ces deux décisions représentent une détérioration des conditions de vie des réfugiés requérants d'asile;
- ces deux décisions soumettent de plus en plus les requérants d'asile à un droit d'exception qui les éloigne du champ de la justice sociale pour les renvoyer dans celui de la charité privée;
- il sera, dès lors, plus difficile d'assurer le maintien des activités visant à une intégration minimale de ceux-ci (cours de langue, cours de santé, information sociale, etc.);
- ces restrictions rendront également plus difficile l'accès des enfants aux activités organisées par les écoles (course d'école, sorties, animation);
- elles entraîneront notamment:
 - l'abandon d'une prévention sociale misant sur l'autonomie des personnes;
 - une marginalisation sociale accentuée par l'interdiction d'accéder au monde du travail durant la première année de séjour en Suisse;
 - de graves répercussions sur l'état de santé des intéressés, en particulier sur l'état psychologique de personnes déjà fragilisées par des traumatismes dus à la guerre ou aux tortures, le déracinement, l'éclatement de la famille, l'isolement, l'inquiétude pour le sort de proches restés au pays, l'incertitude face à l'avenir, etc.;
 - une augmentation de la prise en charge médicale et des coûts en découlant;
 - des problèmes de sécurité publique, du fait de l'accroissement des tensions dans les foyers et de la tentation de recourir à la délinquance, phénomène marginal pour l'instant, qui, en s'étendant, hypothéquera le travail de tous ceux qui tentent de le réduire;
 - une augmentation importante du travail au noir, avec ses conséquences sur les conditions de travail dans les métiers les plus défavorisés;
 - une montée supplémentaire de la xénophobie au sein de la population,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales pour:

- qu'elles demandent à Berne le rétablissement des forfaits fédéraux d'assistance en vigueur jusqu'ici;
- qu'elles renoncent à réaliser des économies à courte vue, qui rendraient impossible une prise en charge adéquate de la problématique de l'asile.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous arborons ce soir un badge sur lequel il est écrit: «Nous sommes tous des naturalisés, des requérants d'asile.» (*Protestations.*) Je n'ai pas dit que tous arboraient ce badge! Il est à espérer, pour ceux qui le portent, qu'il ne s'agit pas seulement d'un état d'âme passager, car la dérive xénophobe en Suisse est un grave problème politique dont la majorité au pouvoir à Berne est largement responsable.

La décision fédérale de réduire une nouvelle fois les montants d'assistance aux requérants d'asile est, en ce sens, non seulement inhumaine et révoltante, mais elle représente une grave erreur politique. Que peut faire une personne qui n'a pas quitté son pays de gaieté de cœur pour venir faire du tourisme chez nous, à qui l'on interdit de travailler pendant un an et qui, par ailleurs, doit vivre avec 15 francs par jour? Cette somme représente moins de la moitié du minimum vital reconnu aux résidents, à savoir 36 francs pour un célibataire ou 53 francs pour un couple, ce qui n'est déjà pas beaucoup. En effet, mis à part les clandestins, toute personne résidant à Genève a aujourd'hui droit à ce minimum de prestation, le logement et l'assurance maladie étant assurés par l'Etat.

Le requérant a donc le choix entre se dégrader psychiquement et physiquement dans la solitude, se traîner dans les rues et mendier, se livrer à des trafics louches ou encore se trouver du travail au noir. Dans tous les cas de figure, notre démocratie est perdante, que ce soit en termes de sécurité publique, d'éthique ou d'économie. Mais la plus grave erreur politique réside dans le fait que cette décision fait le lit de l'extrême droite.

L'UDC (Union démocratique du centre) gagne du terrain en prônant des idées simplistes et mensongères: dénonciation d'une classe politique pourrie – c'est nous – repli sur un enfermement culturel basé sur un passé mythique et, surtout, désignation d'un bouc émissaire: l'étranger, notamment le plus dangereux, tout le monde le sait, le réfugié, assimilé à un délinquant en puissance. L'UDC n'a cessé d'avancer des exigences de plus en plus éloignées des droits de l'homme, des conventions internationales et, ce qui est plus grave, de nos propres lois. A chaque fois, la classe politique dans son ensemble s'est rebiffée en dénonçant ces exigences comme inacceptables, parce qu'elles sont contraires à la dignité humaine,

aux conventions signées par la Suisse et surtout contraire à la bien connue tradition humanitaire de la Suisse. Chaque fois, peu après, les mêmes personnages politiques ont sans états d'âme repris ces initiatives à leur compte: expulsions musclées, avec parfois mort d'homme, accords de renvois forcés passés avec Milosevic, toujours pas dénoncés, mesures de contraintes qui permettent d'emprisonner des personnes non coupables et non condamnées – il faut le faire! – y compris des adolescents, simplement pour s'assurer de pouvoir un jour les mettre à la porte, suppression des fêtes judiciaires, limitation du droit au travail, de l'accès à certains soins de santé, et j'en passe.

La récente baisse des prestations d'assistance annonçait l'étape suivante, celle des camps d'internement dont il vient d'être question. Il n'a pas fallu plus d'un mois, après ces baisses d'assistance, pour que le Conseil des Etats trouve une telle idée tout à fait acceptable. Bien sûr, de tels camps ne seraient destinés dans un premier temps qu'aux délinquants, mais lorsqu'on sait que cette notion de délinquance permet de criminaliser un père qui est allé récemment chercher son fils dans un camp de Macédoine, sans autorisation puisque la Suisse ne donnait pas de visa, ou la famille dont l'enfant est difficile à l'école ou encore celui qui est simplement dénoncé à la police sans que vérification s'ensuive, on comprend qu'un tel arbitraire remplirait rapidement d'innocents ce type de camps. Ensuite, ce sera le travail obligatoire pour ceux qui voudront améliorer l'ordinaire, et d'autres pratiques anciennes pourraient encore être reprises, comme celles d'obliger certaines communautés à prendre en charge leurs propres réfugiés, par exemple, aujourd'hui, les Kosovars, comme cela s'est fait hier pour les juifs.

Nous assistons au développement d'un droit d'exception, de zones de non-droit pour la partie la plus fragile de notre population, ouvrant la porte à tous les dérapages. De fait, aujourd'hui beaucoup de ces dérapages ont déjà force de loi. La droite, tétanisée par l'avancée de l'UDC, les a formalisés et même parfois les a fait entériner par le peuple, quitte à se réveiller maintenant pour dire qu'elle n'avait pas voulu cela.

La mode est au mea-culpa. Le Conseil fédéral, pour l'attitude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, l'Eglise, pour n'avoir pas protesté contre les mesures infâmes prises alors, jusqu'à notre Conseil d'Etat, la semaine dernière, pour l'attitude ignoble d'une partie importante des autorités genevoises qui ont carrément remis des réfugiés juifs aux mains des nazis – je n'invente pas – tous font leur mea-culpa.

Mesdames et Messieurs, quelles valeurs attacher à ces excuses pour des fautes passées, commises par d'autres, si nous ne rétablissons pas aujourd'hui un minimum d'éthique dans nos pratiques sociales et politiques? A défaut, nous serons bien incapables d'expliquer à la population, à nos enfants, en quoi le rapport Ber-

gier devrait nous interpellier. Un tel rapport devrait d'ailleurs être institutionnalisé, afin qu'il tisse un constat continu de notre politique face aux réfugiés, de notre fixation sur l'*Überfremdung*, notion bien Suisse des années 20, reprise par les nazis, puis par Blocher, aujourd'hui par Haider, et un constat continu de notre crainte de l'étranger, présenté comme une menace du seul fait de sa différence. Ce rapport nous rappelle à chaque page qu'on ne lutte pas contre l'antisémitisme par des mesures antisémites, de même qu'on ne lutte pas contre l'UDC en appliquant sa politique, car, ainsi, on ne fait que la légitimer et la populariser et on en voit les résultats.

Le Parti libéral genevois a adopté une résolution dénonçant une conséquence récente de cette dérive. Même tardive, une telle dénonciation est bienvenue, et le Grand Conseil a accepté vendredi dernier de renvoyer au Conseil d'Etat une motion allant dans le même sens que la résolution qui vous est proposée ce soir. En la votant, notre Conseil jouera pleinement son rôle, celui de relayer l'opinion de la population de la ville, qui se révolte contre ces pratiques odieuses et antidémocratiques. Si tous les conseils de ce pays se prononçaient à leur tour, l'autre Suisse, pas celle des Blocher, pas celle des politiciens peureux en mal de réélection, mais celle de ceux qui ont honte de ce qui s'est déjà passé et de ce qui se passe maintenant, cette autre Suisse pourrait permettre d'imaginer un accueil digne de ces humains sans droits que sont les réfugiés.

Ce soir, nous pouvons donner un signe, dire que ce n'est pas sur le dos des réfugiés que nous ferons des économies et que, s'ils nous posent des problèmes bien réels, ce n'est pas ainsi que nous comptons les résoudre. J'ajoute enfin que la proposition du Conseil d'Etat d'économiser quelque huit millions sur les fonds cantonaux engagés jusqu'ici dans l'accueil des réfugiés n'a pas été retirée. La résolution que nous présentons ne vise nullement à demander à la Ville de se substituer financièrement, vu leurs défaillances, à la Confédération ou au Canton, mais bien de leur rappeler leur devoir élémentaire envers les plus faibles et de cesser d'alimenter la xénophobie qui divise et délite notre société. Je vous remercie. *(Applaudissements de la gauche.)*

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Par la décision du Conseil fédéral de diminuer les montants d'assistance aux requérants d'asile et simultanément en voulant renforcer l'interdiction qui leur est faite de travailler, on atteint des sommets de sadisme et d'hypocrisie.

De sadisme, parce que c'est vraiment pousser au désespoir, voire à la folie, toute personne qui se trouve en situation de dépendance absolue et de précarité annoncée, en la privant de sa dignité et en la traitant d'ingrate si elle ose se plaindre. C'est de l'hypocrisie, parce que, pour survivre, des tentations telles que

le travail au noir ou d'autres propositions dangereuses seront faites aux requérants par des employeurs indéclicats, et nous en connaissons tous, ou des maffias aux aguets, prêtes à utiliser les personnes les plus fragiles de notre société et nous le savons également. Cela justifiera évidemment de durcir cette politique xénophobe parfois implicite mais souvent explicite.

Alors, au secours! J'ai vraiment honte, Madame la présidente, de ce que nous pourrions provoquer en restant passifs devant un engrenage mortifère pour l'ensemble de notre société. Ayons le courage de dénoncer cette injustice flagrante et d'annoncer que nous sommes tous des requérants d'asile potentiels; c'est pourquoi nous portons au revers de nos vestes ce cri de fraternité et de sororité et nous vous invitons à renvoyer cette résolution au Conseil administratif. Je vous remercie. (*Applaudissements de la gauche.*)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je crois qu'il n'y a rien à ajouter aux propos de M. Mino et de M^{me} von Arx, qui ont été parfaits. Les Verts auraient une suggestion à faire à M. Tornare, étant donné que nous n'allons pas nous substituer au Canton et que nous espérons que ce dernier reviendra sur sa décision.

En effet, nous pensons que la Ville a quelque chose à offrir. Nous avons beaucoup de prestations gratuites, que cela soit les musées ou les parcs, et nous suggérons à M. Tornare de créer une brochure qui explique aux réfugiés, dans leur langue évidemment...

M. Georges Queloz (L). Ce n'est jamais gratuit, il y a toujours un coût!

M^{me} Michèle Künzler ...toutes les possibilités qui sont offertes et, d'autre part, de proposer une carte d'accès gratuite aux installations sportives que nous avons en ville. Cela pourrait être aussi une proposition concrète que nous ferions et qui ne nous coûterait pas très cher. (*Applaudissements de la gauche.*)

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois avoir déjà répondu à la présente résolution, que j'approuve entièrement: la Ville doit, en effet, être en accord avec sa conscience.

J'ai été choqué, comme beaucoup d'entre vous et certaines personnes travaillant à l'Agecas, par le rapport sur la fusion Agecas/Hospice général, qui prône

des économies; je trouve cela inadmissible. J'ai été choqué comme vous, Madame von Arx et Monsieur Mino, par les économies qui sont proposées par la Confédération. J'ai l'impression que nous faisons les mêmes erreurs qu'en 39-45, Monsieur Mino, et que nous n'avons absolument pas su tirer la leçon des erreurs de notre histoire contemporaine.

J'ai proposé dans la presse la création d'un office cantonal des réfugiés – je sais que cette idée pourrait être soumise à la discussion du Conseil municipal et je vous invite à faire des résolutions ou des motions – dans lequel non seulement la Ville, mais également les communes auraient leur mot à dire. Cette structure pourrait prendre comme modèle le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, le GIAP. Dans le cadre de la réflexion opérée par l'Etat dans le rapport sur l'Agecas/Hospice général, le nom de la Ville et celui des communes n'apparaissent jamais, ce qui est injuste quand on se rappelle tout ce que la Ville a fait durant l'été, grâce à M^{me} Gallay, responsable des réfugiés pour la Ville de Genève, et à d'autres actions que nous avons menées avec elle ou avec d'autres départements. Je pense à la Protection civile de M. Hediger, à M. Dédo qui s'est vraiment engagé énormément pour les requérants. Je crois que, dans de nombreux quartiers, si la Ville n'était pas intervenue, en particulier pour accélérer les procédures, afin que les réfugiés logeant en sous-sol soient mis en surface, ceux-ci seraient encore logés en sous-sol.

Il s'agit désormais d'officialiser le rôle de la Ville et de ne plus jouer les «pompiers» lorsque tout va mal! C'est en effet souvent ce qu'on nous demande, par exemple par rapport à ce qui se passe actuellement près de la gare des Eaux-Vives. Comme vous le savez, il y a des baraquements prévus pour accueillir des réfugiés et c'est la Ville qui s'en occupe. J'ai demandé à M^{me} Lückler-Babel, qui est juriste du département et qui s'occupe avec compétence aussi maintenant des réfugiés, d'entreprendre un travail de médiation; sans médiation dans ce quartier, il y aura certainement un regain de xénophobie aux conséquences citées tout à l'heure par notre collègue Jacques Mino. Il faut donc vraiment faire un travail de fond.

Nous irons donc vraiment dans votre sens. Sans cesse, lorsque je rencontre des responsables des cantons ou des responsables fédéraux, je me fais votre porte-parole, et mes collègues du Conseil administratif aussi, parce que nous trouvons que c'est une situation scandaleuse que celle que nous connaissons et même si ce n'est pas électoraliste – en effet, cela ne l'est pas – je préfère être en accord avec ma conscience plutôt que d'être premier aux élections dans trois ans!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je serai brève, parce que M. Mino a effectivement dit l'essentiel de ce que je souhaitais développer et je l'en remercie.

J'aimerais simplement ajouter que la baisse des barèmes d'assistance sociale pour les demandeurs d'asile nous concerne toutes et tous et que l'extension de propositions comme celles que le Conseil d'Etat a introduites est une menace pour l'ensemble de la collectivité. Ce n'est pas uniquement, et de loin pas, le problème des demandeurs d'asile. Pourquoi? Parce qu'il est dangereux et peu souhaitable d'évoluer au sein d'une société qui marginalise ses différentes composantes. Qu'apprenons-nous en lisant l'histoire suisse de ce XX^e siècle? Au début du siècle, on discriminait le peuple juif; à partir des années 1950 cela a été le tour des travailleurs migrants, italiens, espagnols, portugais; dans les années 1980, les requérants d'asile, et demain? Ce seront les chômeurs ou les rentiers AVS et AI, parce que, là aussi, certains partis diront: «Attention, il y a des abus!»

Pour nous, socialistes, accepter un tel système d'exclusion de l'autre, parce que celui-ci est prétendument différent, c'est s'exclure soi-même, parce qu'on devient très vite l'autre, l'indésirable. Ainsi, ce soir, défendre un accueil digne pour les requérants d'asile, c'est défendre une société où toutes et tous avons une place, qui inclue et non qui exclue, qui rétablisse l'importance du lien social entre toutes les différentes composantes de la société. C'est défendre un état social fort qui a des obligations envers l'ensemble des citoyennes et citoyens et qui leur garantisse des prestations, que ces derniers restent sur le territoire de manière définitive ou temporaire. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales pour:

- qu'elles demandent à Berne le rétablissement des forfaits fédéraux d'assistance en vigueur jusqu'ici;
- qu'elles renoncent à réaliser des économies à courte vue, qui rendraient impossible une prise en charge adéquate de la problématique de l'asile.

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune des membres de l'Association Suisses et internationaux de Genève avec leur présidente, M^{me} Berenstein-Wavre, qui fut présidente du Conseil municipal et du Grand Conseil. Je les remercie de venir assister à nos débats. (*Applaudissements.*)

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition des habitants du quartier de la Terrassière contre les nuisances causées par le dancing Le Hayland (P-5 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Marie Vanek, a consacré 3 séances, les 8 et 22 novembre 1999 ainsi que le 10 janvier 2000, à la pétition N° 5 se rapportant aux nuisances causées par le dancing Le Hayland. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey que nous remercions pour la qualité de son travail.

Pétition

La pétition, signée par l'ensemble des habitants des immeubles sis aux N°s 2, 3, 6, 8, route de Chêne, aux N°s 3 et 5, avenue Weber, ainsi que par de nombreux habitants des immeubles voisins (plus d'une centaine de signatures au total), demande une intervention du Département de justice et police pour faire cesser les nuisances causées par la sortie des personnes fréquentant Le Hayland sis au 5, route de Chêne, 1207 Genève. Les pétitionnaires y dénoncent le bruit, les bagarres, les déprédations, les atteintes à l'ordre public, le parking sauvage et les salissures provoquées, la nuit et au petit matin, par des personnes visiblement imbibées d'alcool. Ils en appellent aux autorités pour rétablir l'ordre public et la qualité de vie à laquelle aspirent les habitants du quartier.

La même pétition a été adressée à la commission des pétitions du Grand Conseil.

Séance du 8 novembre 1999

Audition de M^{me} Fabienne Radi-Maître, pétitionnaire

Mme Fabienne Radi-Maître, dépositaire de la pétition, habite au N° 2, route de Chêne, en face du Hayland, dancing ouvert de 22 h à 5 h le matin. Elle explique que le tapage nocturne est particulièrement excessif du jeudi au dimanche, dès 1 h du matin. Elle mentionne les allées et venues de personnes en état d'ébriété, les bagarres, le vandalisme sur les motos, scooters et voitures. Elle évoque une voiture démolie, d'autres auxquelles on a bouté le feu ou sectionné les câbles, la vitrine d'un épiciers fracassée ainsi que les trottoirs envahis par

¹ Commission, 1129.

les véhicules des clients. Un climat d'insécurité s'est installé malgré le fait que, semble-t-il, des policiers en civil fréquentent cet établissement. Un soir, M^{me} Radi-Maître a vu le portier «démolir à moitié un client gênant».

Une telle situation dure depuis quinze ans et les pétitionnaires s'insurgent contre le fait que la police n'entreprenne rien pour que cela change.

M^{me} Radi-Maître ainsi que le gérant du Hayland ont été auditionnés par la commission des pétitions du Grand Conseil. Trois mois ont été donnés au gérant pour mettre en œuvre les mesures visant à calmer la situation. Contact a été pris avec un îlotier et les premières mesures semblent porter leurs fruits. M^{me} Radi-Maître espère cependant que cette amélioration durera plus de trois mois, les personnes stationnant plus longtemps sur les trottoirs en été qu'en hiver.

Aux questions des commissaires, la dépositaire de la pétition répond qu'elle n'a pas tenté de trouver un arrangement avec le propriétaire, estimant plus utile de lancer la pétition. Elle reconnaît que les problèmes sont essentiellement dus au comportement des personnes à la sortie du dancing et affirme que les policiers se déplacent rarement lorsqu'on les appelle, à l'exception de ceux du poste de Rive.

Discussion

La discussion des commissaires fait ressortir que les problèmes dénoncés se rapportent à la voie publique, qu'une coresponsabilité du gérant par rapport à l'extérieur peut être invoquée et que l'audition du gérant du Hayland et de l'îlotier s'avère utile. La commission a également souhaité obtenir le rapport du Grand Conseil concernant cette affaire.

Séance du 22 novembre 1999

Audition de M. Yves Mori, propriétaire du Hayland

M. Yves Mori n'a pas été informé du dépôt de la pétition avant d'avoir été auditionné par le Grand Conseil. Selon lui, les problèmes ont été exagérés par les pétitionnaires. Le dancing existe depuis vingt ans et M. Mori a toujours fait le nécessaire pour que les situations désagréables ne puissent plus se reproduire; il lui arrive d'intervenir personnellement auprès de la clientèle. Le Hayland n'est pas le seul facteur de bruit dans le quartier. Les nuisances proviennent également des automobilistes attendant le passage du feu au vert, à la jonction des 2 routes à la hauteur de l'établissement. Ceux-ci font hurler leur radio, les vitres baissées et, en été, avec les toits ouverts. M. Mori affirme que ses relations avec les habitants sont bonnes. Suite au dépôt de la pétition, la police a été chargée d'effectuer des contrôles et doit fournir un rapport dans trois mois. M. Mori rappelle que deux

nouveaux commerces ouverts la nuit vendent des boissons alcoolisées et des canettes que l'on trouve ensuite par terre. Des salissures sont également produites par les personnes attendant le tram sous les porches. Dans ce cas également, il est arrivé à M. Mori de demander à son personnel de nettoyer les lieux.

Le Grand Conseil a décidé, pour sa part, après les auditions et avant de prendre une décision, d'attendre trois mois pour suivre l'évolution de la situation.

M. Mori précise que le dancing est fréquenté par des personnes relativement raisonnables, représentant toutes les couches sociales. A son avis, il faut être conscient qu'en habitant la ville il n'est pas possible d'éviter le bruit qui y est lié. Il confirme que des policiers fréquentent son établissement. Il doute que les auteurs de déprédations soient des clients du Hayland. Il rappelle l'existence à proximité d'un squat qui a subi des dégâts impressionnants de la part de ses occupants.

Discussion

La majorité des commissaires souhaite auditionner les îlotiers du quartier.

La proposition de M. Jean-Charles Lathion de renvoyer la pétition au Grand Conseil pour éviter qu'elle soit doublement traitée n'est pas acceptée, les commissaires de l'Alliance de gauche (AdG/SI et AdG/TP) et du Parti socialiste estimant que le Conseil municipal est plus à même de traiter ce type de sujet dans le respect des droits des citoyens de la ville.

Séance du 10 janvier 2000

Audition de MM. Daniel Frossard et Jean-Marc Hochstrasser, îlotiers du quartier des Eaux-Vives

MM. Daniel Frossard et Jean-Marc Hochstrasser constatent que le problème concerne davantage le bruit à l'extérieur du dancing, qui varie en fonction de la saison et qui est particulièrement nuisible l'été. Des contrôles ont été effectués et les voitures en infraction amendées. Des bruits nuisibles à l'environnement n'ont pas été constatés et rien de flagrant n'a été perçu lors des contrôles. Les problèmes survenant surtout du vendredi au dimanche se sont calmés: l'auteur de la pétition semble à présent satisfaite. M. Hochstrasser relève cependant que la direction du dancing a changé, ce qui peut engendrer un changement de clientèle. Il conviendra donc de suivre l'évolution de la situation. Les îlotiers rappellent qu'ils interviennent toujours lorsqu'ils sont appelés, mais en fonction de l'urgence et des effectifs en présence. Le temps d'intervention peut approcher une trentaine de minutes et tout bruit peut avoir disparu lorsqu'ils arrivent sur les lieux.

Discussion et vote

Considérant les différentes auditions, les mesures prises par le gérant du Hayland et les îlotiers, le rapport de la police attendu par le Grand Conseil et la satisfaction actuelle de l'auteur de la pétition, les membres de la commission votent, à l'unanimité, le classement de la pétition.

Annexe: texte de la pétition.

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). Nous avons décidé, en commission, de classer cette pétition, car les pétitionnaires étaient satisfaits du résultat obtenu, suite au rapport du Grand Conseil et à l'audition des îlotiers de ce secteur.

J'ai entendu dernièrement que le Hayland générait de nouvelles nuisances dans le quartier. J'ai pris contact cet après-midi avec l'îlotier, M. Hochstrasser, qui m'a annoncé que le propriétaire du Hayland, qui ne s'appelle plus Le Hayland mais Le Topico Hayland, a changé de gérance. M. Hochstrasser m'a assuré qu'actuellement aucune plainte concernant les nuisances n'avait été déposée auprès de son poste de police et que celui-ci effectuait des patrouilles régulières; cela pour vous annoncer que nous suivons l'affaire et que les îlotiers font leur travail.

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). Je serai assez bref dans la présentation du présent rapport, puisque la pétition concernant le dancing Le Hayland a été classée à l'unanimité par les membres de la commission. Permettez-moi cependant de planter un décor ou plutôt de vous faire vivre une ambiance.

«Musique entendue loin à la ronde, même avec les fenêtres fermées, trafic, allées et venues toute la nuit, voitures parquées en double file, klaxons des automobilistes qui ne peuvent repartir, voitures parquées sur l'aire de l'arrêt du bus, klaxon du bus, constats par les agents des TPG, constats de la police, voitures délogées par la fourrière, attroupements des clients sur le trottoir, voire dans les cages d'escalier avoisinantes ainsi que dans la cour intérieure, ce qui entraîne bouteilles brisées, éclats de voix, fins de fête sur le trottoir, rixes, consommation d'alcool, etc.» Cette réalité n'est pas celle du Hayland, mais celle du Havana Bar qui a valu à la commission des pétitions du Grand Conseil et à celle de notre Conseil une plainte des habitants d'un autre quartier, celui des Pâquis. Elle nous prouve, si besoin était, que le problème des nuisances occasionnées par les boîtes de nuit, bars ou autres discothèques est permanent dans notre ville et qu'il ne peut être réglé que par la prise de responsabilité des propriétaires ou gérants, par un dialogue avec les îlotiers et par une intervention opportune de la police, chaque fois que cela est nécessaire.

Toutes ces conditions ont été réunies pour que cessent les nuisances du Hayland. La pétition a donc été classée, mais nous sommes conscients qu'avec les beaux jours les frasques constatées peuvent recommencer, sauf si tous les acteurs concernés par l'ordre public, et j'entends bien également les clients, assument leur responsabilité dans le respect des autres. Aujourd'hui, la gérance du dancing a changé et les îlotiers se sont engagés à suivre l'évolution de la situation, mais il est vrai que ce type de nuisance nécessite une action de prévention permanente

sur le terrain et nous suivrons, comme l'a dit notre présidente de commission, la situation du Hayland, en étant prêts également à rouvrir ce dossier si cela était nécessaire.

Premier débat

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Le Conseil administratif a été sollicité par les pétitionnaires et il a pris, au regard des informations reçues, la décision d'approuver la pétition N° 5. Il a écrit au Conseil d'Etat et au conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police afin d'attirer leur attention et de leur faire part de la décision de l'exécutif de la Ville de soutenir cette pétition.

Je suis content, Monsieur Lathion, que vous ayez fait votre intervention qui montre que le problème ne se situe pas seulement à l'endroit où se trouve le Hayland. Lorsque je lisais ce rapport, j'ai été témoin, en particulier lorsque la discothèque s'appelait Le Hayland, de rixes et de démolition de voitures avec des barres de fer. J'ai dû appeler la police qui est intervenue avec des pistolets et qui a dû coucher les gens sur la route. Il y a donc un brigandage incroyable à cet endroit, et je vous inviterai, puisque la direction du dancing a changé, à un peu plus d'attentisme et à vous demander s'il est nécessaire de classer cette pétition aujourd'hui ou s'il ne vaut pas mieux attendre quelque temps, car c'est lorsque l'été arrive que ces activités nocturnes reprennent, et il y a quand même plus de cent habitants dans ce quartier qui ont signé cette pétition.

Le Conseil administratif a écrit et a fait ce qu'il a pu, mais il reste aussi attentif à ce qu'il n'y ait pas de troubles dans ce quartier.

M. André Kaplun (L). M'exprimant à titre personnel, je rejoindrai tout à fait les propos tenus à l'instant par le conseiller administratif. Je précise que je ne suis pas membre de la commission des pétitions. Par conséquent, je n'ai pas participé aux travaux de celle-ci et je ne mets pas en doute le travail effectué par mes collègues de tous les groupes, mais, en prenant connaissance de ce rapport, je me suis souvenu que nous avons quand même depuis un certain nombre d'années des cas de ce genre à traiter ici.

Je vous rappelle que nous avons eu des problèmes non seulement avec des lieux de distractions tels que le Hayland, mais aussi avec les ambulances, problème qui n'est toujours pas résolu, ainsi qu'avec une pizzeria, qui, à l'époque, se croyait un petit peu au-dessus des lois, et j'en passe. Nous avons constaté au fil des années que, lorsque nous, Conseil municipal, intervenions pour faire com-

prendre aux responsables de ces lieux qui causaient manifestement des nuisances qu'il y avait des lois et des règlements à respecter, personne ne nous écoutait la première fois, la deuxième peut-être pas non plus, mais qu'au bout de la troisième ou de la quatrième fois, à force de taper sur la tête de ceux qui exploitent ce genre de lieu et qui, manifestement, sont débordés par ce qui s'y passe, nous arrivions quand même, petit à petit, à nous faire entendre.

On apprend ce soir, que ce soit par la bouche du rapporteur ou de la présidente de la commission – que je remercie – ou encore du Conseil administratif, que les problèmes ne sont manifestement pas résolus. Il y a peut-être effectivement une situation nouvelle, et je dois dire que je rejoins totalement M. Vaissade et je vous engage à ne pas classer cette pétition mais à la suspendre, exactement comme cela a été préconisé par le conseiller administratif, et à reprendre, si nécessaire, les travaux dans quelques mois, car je crois qu'il n'y a pas de précipitation à avoir dans cette affaire, bien au contraire.

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). Nous pourrions effectivement suspendre la pétition et traiter à nouveau le problème à la commission des pétitions, mais nous avons vu que le Conseil administratif est particulièrement vigilant et qu'il est préoccupé par ce problème, qui ne concerne pas seulement le Hayland mais également d'autres établissements.

Le PDC est donc contre le classement de la pétition et vous propose de la renvoyer au Conseil administratif afin qu'il suive l'évolution de la situation.

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). Une des raisons qui nous ont amenés à classer la pétition, c'est que la pétitionnaire M^{me} Radi-Maître était satisfaite des interventions effectuées par la police. La deuxième raison, c'est que les îlotiers du quartier des Eaux-Vives nous ont assurés qu'ils faisaient le nécessaire auprès du Hayland afin qu'il n'y ait plus de bruit. Je rappelle aussi à cette assemblée que je suis toujours attentive, en tant que présidente, lorsque nous avons des pétitions concernant des nuisances, au fait que, si celles-ci reprennent – comme nous l'avons dit à M^{me} Radi-Maître – une seule signature suffit pour que nous reprenions le dossier. Pour nous, il est donc clair que nous pouvons classer cette pétition.

M. André Kaplun (L). Madame Vanek, je comprends qu'à l'époque vous ayez décidé de classer cette pétition sur la base des éléments d'information qui vous ont été fournis. Mais, sur la base de ce que l'on entend ce soir, j'ai un peu de

peine à vous suivre. Il semble bien que les choses recommencent à empirer et, en fonction de ces nouveaux éléments, il convient d'être un petit peu prudent. Le problème des nuisances affecte plusieurs quartiers de cette ville et nous devons y être attentifs. Aujourd'hui, cela affecte un quartier, demain un autre, peut-être que demain cela affectera des quartiers que vous connaissez mieux que d'autres. La proposition de M. Vaissade – encore une fois – de suspendre cette pétition et de voir ce qui va se passer ces prochaines semaines, voire ces prochains mois, me paraît empreinte de sagesse.

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). Je voudrais ajouter que suspendre une pétition, c'est aussi la renvoyer aux calendes grecques. Nous avons à la commission des pétitions des objets qui sont suspendus depuis fort longtemps. Il arrive donc un moment donné où nous devons traiter tel ou tel objet, chose que nous avons faite avec la pétition N° 5. Il peut y avoir des rumeurs, des gens fâchés qui n'ont pas envie d'avoir une discothèque dans leur quartier. Alors, pour m'assurer qu'il n'y a pas eu de nuisance ou de plainte, j'ai téléphoné cet après-midi aux îlotiers et je répète que l'îlotier qui s'occupe de ce quartier, M. Hochstrasser, m'a assuré qu'il n'y avait aucune nuisance et qu'aucune plainte n'avait été déposée.

M. René Grand (S). Je crois qu'il faut régler une question de forme. A la commission des pétitions, nous avons reçu un mandat, nous avons auditionné les pétitionnaires, ces pétitionnaires sont revenus et ils ont été satisfaits des mesures qui ont été prises. Je crois qu'en tant que commission nous avons rempli notre rôle. Par contre, je suis tout à fait d'accord avec ceux qui ont relevé que le problème est peut-être latent et qu'il va revenir; d'autres commissions ont été confrontées à un tel cas de figure. Alors, le cas échéant, rien n'empêche ceux qui estiment que la situation peut redevenir brûlante de déposer une motion; mais, en ce qui concerne la commission des pétitions, j'estime que celle-ci a rempli son rôle et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions revenir sur ce qui a été fait.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je ne voudrais pas compliquer ce débat, étant donné que je n'ai pas participé aux travaux de la commission. L'information que je vous ai donnée tout à l'heure est juste et je vous propose soit de suivre la proposition de M. Lathion de renvoyer la pétition au Conseil administratif, soit de la classer et le Conseil administratif écrira à M^{me} Radi-Maître, dépositaire de la pétition, afin de l'informer qu'elle pourra revenir auprès de la commission des pétitions si les nuisances devaient recommencer.

Deuxième débat

La présidente. Nous sommes face à deux propositions, c'est-à-dire la proposition de renvoyer cette pétition au Conseil administratif ou de suivre les conclusions de la commission des pétitions. Je fais d'abord voter le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 32 oui contre 27 non (2 abstentions).

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs, ramené à 4 675 000 francs, destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS (PR-9 A)¹.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission, sous la présidence de M^{me} Ducret, s'est réunie à 2 reprises, soit le 25 janvier et le 1^{er} février 2000. Je remercie M^{me} Pürro, secrétaire de la commission, pour ses très bonnes notes de séance.

Rappel de la proposition

De 1976 à 1992, le renouvellement ordinaire des véhicules du SIS faisait partie du budget de fonctionnement. En 1993, le Conseil municipal décida d'abandonner ce système, le remplaçant par des crédits d'investissements sur 4 ans, et accorda un crédit d'acquisition portant sur les années 1994-1997.

Vu la situation financière délicate de la Ville de Genève, aucune demande de crédit n'a été présentée depuis lors.

La présente proposition ne porte que sur l'urgent, compte tenu de la vétusté, des circonstances légales et des possibilités d'acquisitions groupées.

¹ Proposition, 849.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, de M^{me} Janine Currat, directrice du département, et de MM. Légeret, chef de service et commandant du bataillon des sapeurs-pompiers, Wicky, sous-chef de service et commandant adjoint, et Bert-Erboul, officier auto, chef des ateliers, chargé de sécurité au SIS

En préambule à la présentation détaillée de la proposition, MM. Hediger et Légeret mettent l'accent sur le fait que seuls les véhicules qui doivent impérativement être remplacés rapidement y figurent, la demande de crédit étant par conséquent moins importante que celle figurant au PFQ.

Présentation détaillée de la proposition

a) Récupérateur à produits chimiques

Ce véhicule a été acquis en 1982 et permet la récupération d'hydrocarbures et de produits chimiques. C'est le seul véhicule de ce genre sur le territoire genevois et il est utilisé une cinquantaine de fois par an. L'inspection fédérale des matières dangereuses l'a déclaré hors normes et il sera interdit dès le 1^{er} mars 2001. Il ne répond également plus aux normes antipollution, comme les commissaires des finances ont pu le constater lors de leur visite sur place se faisant presque asphyxier lors de la mise en route de «l'engin»! Le SIS propose de remplacer ce véhicule par une berce (un container, pour les non-initiés) équipée d'un moteur auxiliaire pour la pompe et qui peut-être chargée sur un des véhicules déjà en possession du SIS, ce qui signifie une économie d'environ un demi-million.

Coût: 305 000 francs.

Reprise escomptée: 5000 francs (seul un agriculteur pourrait s'y intéresser pour l'épandage ou le châssis, de plus il se pourrait bien que Berne demande que le véhicule soit démonté).

b) Echelle à plate-forme

Ce véhicule a été acheté en 1981 et aurait dû être changé en 1996. L'échelle à plate-forme à cinq places (utilisée pour sortir des personnes par la fenêtre) est dangereuse, car l'acier est «fatigué» et l'échelle risque de rompre à tout moment. Une offre a été demandée par le SIS pour une remise en état. Cette dernière s'élèverait à 215 500 francs avec une garantie de 1 an et les travaux dureraient trois mois.

Il paraît plus judicieux de changer le véhicule, ce d'autant plus qu'il peut être remplacé par un engin de type nouveau qui possède un bras élévateur télescopique à nacelle, qui offre toutes les possibilités d'engagement du véhicule actuel et qui sera fixé sur un châssis (s'il fallait remplacer le véhicule actuel par un nouveau, il faudrait déboursier environ 1,5 million).

Coût: 870 000 francs.

Reprise escomptée: 50 000 francs (sans l'échelle, bien évidemment!)

c) Autos-échelles standards

Les trois autos-échelles standards ont été acquises en 1985, 1989 et 1990 et doivent se changer tous les douze ans. Le SIS a l'opportunité d'effectuer cet achat en association avec l'Etablissement cantonal vaudois, qui a besoin de dix-sept unités, et ainsi bénéficier d'une remise importante (2 800 000 francs au lieu de 3 751 500 francs, ce qui justifie le remplacement légèrement anticipé de l'auto-échelle acquise en 1990).

Coût: 2 800 000 francs (au lieu des 2 960 000 initialement prévus dans la proposition N° 9).

Reprise escomptée: 600 000 francs (la commune de Monthey a déjà fait une offre de 400 000 francs pour acquérir l'auto-échelle la plus récente).

d) Fourgons premiers secours

Les cinq fourgons actuels ont été acquis en 1986. Ils ont été construits sur des châssis de 3,5 tonnes, ce qui a pour conséquence qu'ils sont en surcharge permanente à cause du matériel qu'ils transportent. Le Bureau des autos a adressé une lettre au SIS signalant cette anomalie. Les nouveaux fourgons seront construits sur des châssis de 8,5 tonnes, ce qui règle ainsi le problème. La finition se fera dans les ateliers du SIS.

Coût: 1 205 000 francs.

Reprise escomptée: 120 000 francs (il y a déjà une offre de 20 000 francs d'une compagnie de sapeurs-pompiers).

e) Equipements radio et écrans interactifs data GPS

Le montage des neuf véhicules sera effectué par les soins du SIS.

Coût: 40 500 francs.

Récapitulation

	<i>Coût (en francs)</i>	<i>Reprise (en francs)</i>
Récupérateur à produits chimiques	305 000	5 000
Echelle à plate-forme	870 000	50 000

Trois autos-échelles standards	2 800 000	600 000
Cinq fourgons premiers secours	1 205 000	120 000
Equipement radio+data GPS	40 500	
Total	5 220 500	775 000
Crédit nécessaire	4 445 500	
Divers et imprévus env. 5%	229 500	
Crédit demandé	4 675 000	

Questions

Lors de l'audition, il a été demandé quel était l'apport des autres communes et de l'Etat au fonctionnement du SIS. De fait, le Canton verse 750 000 francs par année. Quant aux communes, leur participation s'est élevée à 8 600 000 francs en 1998 et 1999 et sera de 9 100 000 francs en l'an 2000.

Il a également été question du projet de nouvelle Sécurité civile et de la pertinence pour la Ville de Genève de voter ce crédit alors que l'on ne sait pas encore de quoi ce projet sera exactement fait. Le commandant Légeret a répondu que le SIS avait réfléchi à la question, mais qu'il avait décidé de demander ce crédit, car, même en cas de changements importants dans l'organisation, les autos-échelles seront toujours utilisées par des professionnels et leur nombre ne varierait pas. Cette remarque est également valable pour le récupérateur à produits chimiques et l'échelle à plate-forme.

On pourrait par contre discuter au niveau des cinq fourgons, mais il ne paraît pas raisonnable de bloquer des investissements nécessaires pour la sécurité de la population dans l'attente d'une décision qui pourrait tarder à venir.

En ce qui concerne les divers et imprévus ainsi que les reprises escomptées, les chiffres donnés dans la proposition sont basés sur l'expérience des précédentes demandes de crédit.

Il a également été demandé par la commission s'il y a eu des appels d'offre, étant donné que le règlement cantonal stipule que cette pratique doit être appliquée dès que le montant du crédit dépasse 383 000 francs. Il a été répondu qu'en fait il n'y a pas eu d'appels d'offre dans le sens où l'entend ce nouveau règlement, mais que différentes propositions ont été étudiées et mises en concurrence. De plus, les fournisseurs de ces différents véhicules ne sont pas très nombreux et sont donc connus!

N.B. Lors de la séance de la commission qui a suivi, les commissaires ont appris que ce nouveau règlement est en application depuis août 1999 et que la proposition N° 9, ayant été déposée en juin 1999, n'y était donc pas soumise!

Discussion

La discussion fut relativement brève et tourna essentiellement autour de l'opportunité de dépenser une telle somme alors que l'avenir du SIS est incertain.

Finalement, il est apparu que ces investissements seraient pris en compte lors des discussions futures et que, surtout, il n'était pas possible d'attendre pour remplacer ces véhicules pour des raisons de sécurité évidentes. Il a également été relevé que le fait de s'associer avec le Canton de Vaud pour acquérir trois autos-échelles permettait des économies importantes.

Enfin, un commissaire aurait souhaité, pour une meilleure transparence, que l'on puisse savoir combien chaque commune mettrait pour acquérir ces véhicules plutôt que d'avoir un montant global des communes pour le fonctionnement du SIS uniquement, laissant à penser que seuls les habitants de la ville de Genève paient ces investissements. Mais, pour l'instant, il n'est pas possible de répondre à cette demande.

Vote

A la lumière des explications qui précèdent, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 13 oui et 1 abstention (AdG/SI), de voter le projet d'arrêté pour un montant diminué de 160 000 francs.

PROJET D'ARRÊTÉ MODIFIÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 675 000 francs destiné au renouvellement de véhicules et engins spécifiques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 675 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

M. Didier Bonny, rapporteur (DC). Si vous avez regardé la fin du rapport et que vous êtes allés directement au vote – j'espère que d'aucuns ont lu le rapport – vous aurez remarqué qu'il n'y a apparemment pas eu de problèmes, puisque sur 14 votants il y a eu 13 oui et 1 abstention.

Mais, derrière cette quasi-unanimité, il y a quand même, à mon avis, trois problèmes importants qui ont été soulevés. Tout d'abord, il y a le problème du fameux projet de la nouvelle sécurité civile – dont nous avons déjà abondamment parlé au début de la séance précédente, à 17 h – puisque certains commissaires se demandaient s'il était opportun de voter un crédit de près de 5 millions, alors que nous étions, à ce moment-là, en discussion sur ce nouveau projet. Finalement, la quasi-totalité des commissaires a pensé que, vu l'incertitude concernant ce projet, il valait quand même mieux acquérir les véhicules requis pour le SIS (Service d'incendie et de secours), qui sont nécessaires.

Le deuxième point également soulevé, et nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement soit en commission soit au sein de ce plénum, concernait le nouveau règlement cantonal au sujet des appels d'offre pour des montants supérieurs à 383 000 francs. Dans le cas de la proposition N° 9, le montant était largement dépassé, mais nous avons appris lors de la séance suivante de la commission que cette proposition n'était pas soumise à ce nouveau règlement, puisqu'elle avait été déposée au mois de juin 1999 et que ce règlement d'application existe seulement depuis le mois d'août 1999.

Enfin, le troisième point – et je ne m'étendrai pas trop sur celui-ci, parce que je sais que d'autres personnes interviendront à ce sujet – concerne la participation des communes genevoises à ce type d'achat. En effet, si les communes participent, pour l'année 2000, à hauteur de 9 100 000 francs au fonctionnement du SIS, il n'a pas été possible de savoir de manière claire quelle était leur participation, ou leur non-participation aux achats en tant que tels et pas uniquement par rapport au fonctionnement du SIS. Peut-être aurons-nous des réponses tout à l'heure, car nous n'avons pas eu d'explications très claires à ce sujet, et j'espère que M. Hediger – que je vois soulever son sourcil gauche – répondra tout à l'heure à cette interrogation.

Cela étant dit, malgré ces questions fort intéressantes, la quasi-unanimité des commissaires a voté ce crédit. En effet, nous nous sommes rendus sur place et nous avons pu constater – même si, pour la plupart, nous ne sommes pas des spé-

cialistes – qu'il était urgent de remplacer ces véhicules. Nous avons également remarqué qu'il ne figure dans la proposition N° 9 que les véhicules qui devaient absolument être remplacés et il n'y a donc eu aucune exagération.

D'autre part, les commissaires ont été séduits par le fait que, pour certains véhicules, la Ville de Genève se soit associée avec le Canton de Vaud, ce qui a permis une économie substantielle de 160 000 francs, c'est pourquoi le crédit est moins élevé que prévu. Je pense que cette dernière remarque fera très plaisir à ceux qui défendent l'union Vaud/Genève.

Premier débat

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je tiens à remercier le rapporteur, M. Didier Bonny, qui a très bien reflété le travail de la commission. Je me suis abstenu lors du vote de la commission, Mesdames et Messieurs, non pas parce que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est opposé à l'achat de ces véhicules, mais pour la raison que souligne le dernier paragraphe de la page 4 du rapport de M. Bonny, qui donne une explication au sujet du problème existant entre l'Etat, les communes et la Ville de Genève.

Nous sommes, au niveau de tout ce que nous gérons, une entité qui est responsable de la sécurité, responsable de sauver des gens et d'essayer de juguler tous les sinistres auxquels le Canton doit faire face. Lorsque nous nous rappelons que, au tout début de cette année, une malheureuse famille du Lignon a été asphyxiée, nous savons très bien que nous devons faire le maximum et que tous les véhicules doivent être performants au niveau de la sécurité.

Il est vrai que l'on se demande s'il n'y a que la Ville de Genève qui participe au SIS ou si c'est un ensemble d'entités. Je sais que le livre du budget est très épais, mais j'ai ressorti un certain nombre de données et je veux qu'elles figurent dans ce *Mémorial* pour être clair et précis. Je vous lis donc quelques lignes du budget 2000 de la Ville de Genève concernant le SIS: 4003, Incendies et secours (SIS); charges: 29 242 957 francs; revenus: 12 692 700 francs. Ces chiffres concernent le budget général, mais je vais vous détailler les points importants clarifiant et montrant qui participe à ces 12 692 700 francs: page 60, groupe de comptes 434, Autres redevances d'utilisation et prestations de service: 1 373 000 francs; groupe de comptes 441, Part à des recettes cantonales: 970 000 francs; groupe de comptes 450, Confédération: 95 000 francs; groupe de comptes 451, Cantons: 800 000 francs; groupe de comptes 452, Communes: 9 100 000 francs.

J'ai rencontré par hasard un groupe de conseillers municipaux de Lancy. Ils étaient de trois partis différents et je leur ai demandé quelles étaient leur participa-

tion et leurs informations par rapport aux nouveautés concernant le SIS. Ils ne savaient même pas que nous achetions de nouveaux véhicules. Est-ce que la Ville de Genève ne pourrait pas envoyer une petite information au Conseil municipal des communes afin de les tenir au courant de ces achats de véhicules? Les conseillers municipaux de Lancy m'ont, quant à eux, transmis leurs feuilles budgétaires. Lancy verse 1 024 000 francs pour une année à la Ville de Genève. J'ai demandé la même chose à un conseiller municipal d'Onex qui, lui aussi, était dans le même cas; il n'était pas au courant, alors qu'Onex paie 600 000 francs à la Ville de Genève pour le SIS.

Nous sommes tous conscients, Mesdames et Messieurs, que la sécurité est un poids très important pour la Ville de Genève, pour notre Canton et pour les habitants, mais nous devrions montrer un autre visage et tenir compte du partenariat dont je viens de vous parler, notamment concernant le présent investissement, qui était de l'ordre de 4,9 millions de francs et qui a été réduit. J'ai pensé que nous aurions pu transformer l'arrêté, qui aurait mentionné le coût total de la dépense et le montant de la participation de la Confédération, du Canton et des communes, par exemple 1 million, et le reste de la somme investie, correspondant aux investissements de la Ville de Genève. Cela aurait représenté pour le Canton et les communes une image de clarté et d'union solide, nous incitant, tous ensemble, à nous battre pour être plus performants. On m'a expliqué que, malheureusement, cette année, c'était impossible, car cela serait trop compliqué.

Ce soir, notre groupe n'est pas opposé à ce que notre SIS soit performant, mais la prochaine proposition devra comprendre cette image de participation – le mot «participation» revient d'ailleurs souvent dans les syndicats – afin que nous puissions enfin montrer qu'il y a un véritable partenariat et non un Conseil municipal complètement fermé. Je sais qu'il ne va pas être facile de convaincre le Conseil administratif, mais j'espère que l'ensemble du Conseil municipal sera d'accord avec cette idée, parce que, quand on verse globalement plus de 12 millions, je pense que l'on peut dire: «J'ai participé à raison de 1 franc, mais je suis de la commune de Gy.»

Je remercie encore une fois M. le rapporteur, parce qu'il a su, sans polémique, poser le problème que tout le monde se pose. Quelle est la participation de chaque commune de notre Canton par rapport à la présente proposition? Je voterai donc pour le projet d'arrêté modifié du rapport, mais j'espère qu'il y aura une autre image à la prochaine proposition. Cela va être dur.

M. Daniel Sormanni (S). Le groupe socialiste votera le projet d'arrêté modifié, qui est nécessaire pour continuer d'assurer la sécurité que nous souhaitons. D'autre part, toutes les propositions du SIS sont fort bien argumentées et justifiées et je crois qu'il faut relever le sérieux de ses demandes.

Quoi qu'il soit advenu ou qu'il advienne du SIS, et cela a été évoqué lors de la séance précédente, à propos de la discussion sur la sécurité civile, nous n'allons pas attendre de savoir s'il y aura un quelconque regroupement avec l'Etat ou le maintien de ce service dans la Ville de Genève, ou autre chose, pour décider si des investissements au niveau de véhicules sont nécessaires pour continuer d'assurer la sécurité. Cela serait totalement irresponsable et je suis bien ravi de voir que la commission des finances à l'unanimité, parce que l'abstention ne rompt pas l'unanimité, Madame la présidente et Monsieur le rapporteur, a accepté l'achat de ces véhicules. J'en suis, en ce qui me concerne, fort aise.

J'aimerais faire une petite remarque, Madame la présidente – que je pense vous vous ferez un plaisir de transmettre à M. Maudet. Nous voyons qu'il n'y a pas besoin d'attendre la fusion entre le Canton de Genève et le Canton de Vaud – parce que nous risquons d'attendre fort longtemps une très certainement mauvaise proposition – pour voir que même un «petit» service de la Ville de Genève réussit à collaborer avec le Canton de Vaud pour réaliser des économies d'échelle. Finalement c'est cela, en achetant des échelles nous avons fait des économies d'échelle. Je crois que c'est la preuve par A plus B que nous n'avons pas besoin de fusion pour réaliser des économies et travailler en collaboration avec d'autres cantons.

Je suis persuadé que, dans d'autres services, et notamment au SIS, cette collaboration continuera, c'est la raison pour laquelle nous, socialistes, voterons des deux mains le projet d'arrêté modifié.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, j'aimerais répondre à la question de M. Bonny concernant l'ACG (Association des communes genevoises).

Comme nous vous l'avons expliqué en commission, la participation de l'ACG au budget du SIS a augmenté de 500 000 francs, malgré les discussions sur la sécurité civile pour l'an 2000, sur la base de la convention, qui n'a d'ailleurs pas été signée. Cela fait un montant de 9,1 millions de francs par rapport aux 29 millions de dépenses et aux 12 millions de revenus. Cette participation de l'ACG couvre aussi l'amortissement de l'achat du matériel et des véhicules. Par conséquent, pour l'achat de ces véhicules-là – et je réponds en même temps à une autre question – nous ne demandons pas de participation à l'ACG. Nous l'avions fait pour la centrale d'alarme (SMT), parce qu'il s'agissait d'une somme plus importante, de 6 millions ou 8 millions de francs, alors que, pour les véhicules cités, cette somme est comprise dans les amortissements sur douze ans prévus dans le cadre du budget à l'élaboration duquel l'ACG a participé.

J'aimerais quand même attirer l'attention de ce Conseil municipal sur les 29 millions de francs de dépenses et les 12 millions de francs de recettes, qui pro-

viennent tant de la Confédération que de l'ACG et du Canton; en effet, les prestations du Service d'incendie et de secours couvrent l'ensemble du canton et des communes, lesquelles sont organisées au sein de l'ACG sur la base d'un fonds de solidarité: sur la base des interventions du SIS, l'ACG verse à la Ville 9 millions de francs, qui représentent 30 ou 31% des dépenses et constituent à peu près l'équivalent du coût des interventions. Quant aux communes, elles versent ces 9,1 millions de francs sur la base de leur population respective.

Pour l'avenir, nous pourrions envisager de changer la formule de calcul concernant l'ACG: à un coût basé sur des interventions, soit 32% d'interventions dans les communes, nous pourrions substituer une prime basée sur les risques – comme nous l'avions dit dans notre déclaration du Conseil administratif – étant donné que les dangers sont plus importants dans certaines communes que dans d'autres.

Les recettes en provenance de l'ACG, du Canton et de la Confédération représentent en tous cas 12 millions de francs de revenus. Les 95 000 francs versés par la Confédération concernent nos interventions effectuées sur l'autoroute Genève-Lausanne. En effet, sur la base d'un accord avec le Canton de Vaud, nous intervenons sur l'autoroute jusqu'à la hauteur de Lausanne. Il y a également la ristourne des assurances pour la bien-facture du travail effectué par les pompiers professionnels et volontaires, qui représente une somme importante, et je vous rappelle qu'elle a été diminuée du temps de M. Claude Haegi, conseiller d'Etat. Nous avions à l'époque une ristourne de 35% qui a été ramenée à 15%, ce qui a permis au Canton de financer l'ICF (Inspection cantonale des finances); cela a constitué un argument important lors des discussions sur la sécurité civile.

J'ai transmis à l'ACG l'information concernant les achats prévus dans la proposition N° 9. Monsieur Lyon, ce n'est pas à moi de communiquer cette information aux pompiers ni aux conseillers municipaux des communes qui appartiennent à l'ACG. J'ai cru que cette information avait été transmise, pour le moins à un certain nombre de pompiers dans le canton, puisque pompiers professionnels et pompiers volontaires parlent beaucoup de matériel; ils devaient donc être au courant de ces achats.

Pour terminer, j'aimerais parler des 160 000 francs d'économies réalisées dans le cadre de l'accord avec les Vaudois. En réalité, sur l'ensemble des achats de véhicules des pompiers de Genève et du canton de Vaud, une économie de 1,2 million a été réalisée et 160 000 francs ont été gagnés grâce au dernier accord. Je pense que – comme cela a été dit – cela vaut la peine de travailler en pool avec les autres pompiers de ce pays.

M. Didier Bonny, rapporteur (DC). Je vais être très bref et, premièrement, j'aimerais rassurer M. Hediger. Vous avez effectivement bien expliqué en com-

mission l'amortissement par rapport aux communes, etc. C'était tout à fait explicite, mais la question soulevée par M. Lyon demeure, à savoir qu'il serait intéressant, au niveau de la transparence du budget, d'avoir un tableau mentionnant la part de chaque commune.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je l'ai!

M. Didier Bonny. Très bien, mais, lorsque nous l'avons demandé, il nous a été répondu que cela n'était pas possible. Le problème vient simplement de là, sinon j'aurais volontiers mis ce tableau en annexe au rapport. Ce n'est pas plus grave que cela.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté modifié par la commission est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 675 000 francs destiné au renouvellement de véhicules et engins spécifiques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 675 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier situé au centre du quartier de Contamines et portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815 et 1947, section des Eaux-Vives, valant pour partie plan de site. Ce projet remplace et abroge pour partie le plan d'aménagement N° 21795-2-136 du quartier de Contamines adopté par le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949 (PR-25 A)¹.**

Rapporteuse: M^{me} Fatiha Eberle.

La commission de l'aménagement et de l'environnement (ci-après la commission) s'est réunie trois fois, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour examiner la proposition N° 25, soit les 16 et 23 novembre et le 14 décembre 1999.

En préambule, la rapporteuse présente ses remerciements à la secrétaire de la commission, M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen, pour la bonne tenue des procès-verbaux de séances.

Séance du 16 novembre 1999

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et de M^{me} Sophie Thorens, juriste

M. Ferrazino relève qu'il s'agit d'un dossier complexe. Il explique que la notion de plan d'aménagement n'est plus d'actualité et qu'elle a été remplacée par celle de plan localisé de quartier (PLQ). La grande différence entre elles, c'est que le plan d'aménagement de l'époque n'avait pas de caractère contraignant par rapport à l'implantation des immeubles comme c'est le cas du PLQ. Si l'on voulait lui donner un caractère contraignant, il fallait que le Grand Conseil adopte un plan d'extension. C'est en 1952, lorsque le propriétaire de la parcelle 1234, située à l'angle de la rue Michel-Chauvet et de la rue de Contamines, voulut construire, qu'un plan a été adopté.

Ce plan contenait, au centre, intégrant la parcelle propriété de M. Arditi, une zone destinée à des installations d'intérêt public. Il était prévu d'y construire une école. Comme la Ville de Genève n'a pas pu acquérir la parcelle 1234, le bâtiment scolaire a finalement été implanté plus à l'est.

¹ Proposition, 1862.

M. Ardit a estimé dès lors qu'il n'y avait plus d'intérêt à ce que sa parcelle soit réservée et il a manifesté son désir de construire. Il lui a été répondu que c'était l'ensemble du périmètre qui était destiné à un usage public, notion qui ne se limitait pas seulement à une école, mais également à un parc qui ne devait pas être forcément ouvert au public mais qui pouvait être privatif et représenter un poumon de verdure pour le quartier.

Sur la base du projet d'agrandissement de 270 m² du rural et d'un garage pour trois voitures déposé par M. Ardit pour ses besoins personnels et professionnels, le Conseil municipal a refusé, en juin 1999, d'abroger partiellement le plan d'extension applicable à la parcelle 1234. A la suite de ce préavis négatif, le Conseil administratif s'est engagé à prendre contact avec M. Ardit en vue de préserver les intérêts de la Ville de Genève et ceux du propriétaire. Par rapport à l'appréciation juridique de la question, il y avait deux points de vue: M. Ardit et ses avocats soutenaient que la Ville de Genève devait soit acheter cette parcelle, soit renoncer à cette clause et permettre au propriétaire de construire. La Ville de Genève estimait que la volonté du législateur était de préserver un poumon de verdure sur l'ensemble de cette parcelle à l'exception d'un bâtiment scolaire. Malgré cette divergence, une solution acceptable dans le respect du plan d'aménagement et des souhaits du propriétaire a pu être trouvée.

Le projet actuel permet de réaliser une salle de conférence de 60 m² et un garage, avec toiture végétalisée, pour deux voitures. La clôture, peu esthétique, sera recouverte de lierre. Pour pouvoir commencer les travaux avant que l'ensemble des conditions suspensives (modifications du PLQ et abrogation partielle du plan de 1952) ne soient réunies, une convention a été signée contenant la double condition cumulative de l'accord signé et d'une servitude de non-bâtir consentie en faveur de la Ville de Genève et de l'Etat, signée et adressée au Registre foncier. Le Conseil administratif est satisfait de cet accord, même si la négociation a pris du temps étant donné les intérêts quelque peu divergents. M. Ferrazino précise que M. Ardit a renoncé à toute demande d'indemnisation à l'égard de la Ville de Genève et de l'Etat. Il déclare que, pour sa part, il considère que cette transaction ménage l'esprit qui a prévalu à l'aménagement de ce quartier.

M^{me} Wiedmer-Dozio suggère de reprendre, dans l'exposé des motifs, l'histoire de ce lieu afin de bien comprendre l'idée qui a présidé à l'élaboration du plan d'affectation de 1949. Elle indique que, anciennement, l'ensemble du périmètre était occupé par deux demeures particulières et une carpière. Face au morcellement assez important du périmètre, dans les années 1920, le Service cantonal d'urbanisme déclarait, dans une étude menée en 1933, qu'il était attaché à la conservation de certaines villas et de leur jardin. Il estimait qu'il serait fâcheux que la transformation du quartier de villas en quartier d'immeubles locatifs supprime des attributs que seuls procurent les ans.

C'est cette conception de l'aménagement qui a présidé au plan d'aménagement et à l'adoption par le Grand Conseil du plan d'extension. Le but était d'aménager au centre un périmètre destiné aux installations d'intérêt public avec le maintien d'un certain nombre de villas existantes. Le règlement prévoyait deux types d'espace libre, l'un privé, entre les bâtiments, qui devait rester libre de barrières visuelles, et l'autre d'intérêt public.

Bien que plusieurs événements empêchèrent la fidèle concrétisation du plan d'origine, ses qualités initiales ont été préservées. Il y a eu d'abord l'école qui a été implantée plus à l'est que prévu, puis plusieurs projets de modifications du plan d'extension. En 1971, le Grand Conseil a adopté une loi abrogeant partiellement le plan d'extension et permettant la destruction de la clinique Bois-Gentil et la réalisation, en lieu et place, d'un bâtiment de 21 mètres à la corniche. En 1978, un PLQ est adopté, permettant le prolongement coté nord-ouest d'un bâtiment de haut gabarit et d'un autre, le seul d'ailleurs réalisé aujourd'hui, côté jardin, ce qui entraîna la destruction d'une des villas. La même année, un nouveau PLQ est adopté par le Conseil d'Etat permettant de prolonger le bâtiment côté nord-est et entraînant la destruction des deux villas.

En 1994, le Conseil d'Etat adopte un PLQ permettant de réaliser un bâtiment de 4 niveaux sur rez-de-chaussée en bordure de l'avenue Krieg. En automne 1994, la Ville de Genève utilise son droit d'initiative pour proposer un PLQ permettant de réaliser un bâtiment de logement sur la parcelle 1234 tout en récupérant gratuitement 3000 m² de parc et la villa Joly. Cette tentative déclencha un référendum dont la votation populaire de juin 1997 démontra que les citoyens étaient non seulement attachés au patrimoine de ce quartier, mais qu'ils entendaient faire respecter les intentions initiales du plan.

Entre temps, en juin 1995, le Conseil d'Etat a adopté un PLQ, angle Florissant et avenue Krieg, autorisant un prolongement plus modeste du côté nord-ouest de l'immeuble.

Enfin, le 29 juin 1999 – et non le 23 juin 1999, comme mentionné dans la proposition PR-25, p. 4 – le Conseil municipal préavise négativement la proposition d'abroger partiellement le plan d'extension, ce qui a relancé tout le débat.

L'ensemble de ces événements incita donc la Ville de Genève à proposer une modification du plan d'aménagement dans sa partie centrale, sous forme d'un nouveau PLQ, redéfinissant dans ce contexte le périmètre d'intérêt public. C'est ainsi qu'un accord est intervenu, dans le cadre duquel le propriétaire de la parcelle 1234 peut agrandir son rural de 60 m² et installer un garage pour deux voitures. Par ailleurs, il s'engage à consentir une servitude de non-bâtir en faveur de la Ville de Genève et de l'Etat et à renoncer à toute prétention d'indemnisation.

Le Canton ainsi que la commission cantonale d'urbanisme ont donné leur accord au projet de plan localisé de quartier. Après la délibération sous forme de

résolution par le Conseil municipal, le projet de PLQ ira au DAEL pour l'ouverture de l'enquête publique. On peut estimer qu'en septembre 2000 la procédure devrait être terminée.

Concernant l'audition de M. Arditi, propriétaire de la parcelle 1234, un commissaire demande que celui-ci soit entendu sans la présence de M. Ferrazino, conseiller administratif. Il fait valoir ici son droit qui, selon le règlement, permet à un seul membre de la commission de demander qu'un tiers quitte la séance. M. Ferrazino propose de faire voter cette demande et relève qu'il n'a rien à cacher. Il ajoute qu'il souhaiterait ne pas devoir faire la navette entre son bureau et la salle des commissions entre les auditions. Il relève également que M. Arditi ne se laisse pas intimider, ce que M. Arditi confirme.

Le président demande à M. Arditi s'il est exact qu'il est en voie de signer un protocole avec la Ville de Genève et l'Etat concernant sa parcelle 1234.

M. Arditi répond que c'est exact.

Le président lui demande s'il a effectivement renoncé à demander une indemnisation.

M. Arditi relève que cela ne fait que reprendre un engagement pris et signé devant un notaire dans le cadre de la procédure précédente et que, à ce titre, il ne souhaite pas revenir sur cette procédure. Il souligne que cet engagement n'a rien de nouveau.

Le président précise que son audition a été souhaitée dans le cadre de la séance plénière du Conseil municipal. Il demande à M. Arditi s'il est satisfait des conditions de négociation en ce qui concerne l'agrandissement du rural et du garage à voitures.

M. Arditi déclare qu'il est entièrement satisfait de cette solution. Il est vrai qu'il a moins de mètres carrés que précédemment, le solde concernait une piscine couverte à laquelle il ne tenait pas mais qui intéressait sa femme. D'ailleurs, pour lui, ce n'est pas là le plus important, car ce qui lui tenait le plus à cœur était d'avoir une salle de conférences pour ses affaires personnelles et ses activités liées aux institutions culturelles dans lesquelles il est engagé et qui nécessitent souvent des décisions collégiales. Il trouve que la géométrie de la salle, qui est le fruit du travail de M. Morel, architecte, est particulièrement élégante et même remarquable. Pour le garage, il pense qu'il n'était pas sain de vouloir exiger trois places. Il a donc fait ces concessions le cœur léger. Pour lui, il est important que la clause d'intérêt public soit levée, surtout par rapport à ce qui touche à ses enfants.

Une commissaire fait remarquer que, comme ce dossier a tellement duré, les questions ont toutes été résolues préalablement et que l'on se trouve en présence d'une solution équitable.

M. Arditi est remercié et se retire.

M^{me} Thorens précise que le protocole mentionne la végétalisation de la barrière, la renonciation à toute indemnisation et l'inscription d'une servitude de non-bâtir, ce qui est une sécurité supplémentaire pour la Ville de Genève, car le PLQ et le plan de site sont du ressort du Canton, alors que l'inscription de la servitude ne peut être levée que par la Ville de Genève. Cette disposition permet aussi d'anticiper sur les travaux.

Un commissaire se demande si la conclusion d'un contrat de servitude au profit de la Ville de Genève n'est pas de la compétence du Conseil municipal.

M^{me} Thorens indique que cela ne relève du Conseil municipal que lorsque cela implique des charges.

Le commissaire précise, en reprenant l'article 30 du règlement concernant les fonctions délibératives du Conseil municipal, que celui-ci délibère justement sur la constitution de servitudes et de droit réel au profit de la commune.

M^{me} Thorens estime que le Conseil municipal donnera implicitement délégation au Conseil administratif en se prononçant sur le projet de résolution.

Un commissaire demande pour quelle raison la servitude est prévue en faveur de la Ville de Genève et de l'Etat.

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que, lorsqu'il s'agit d'un plan d'affectation où le Canton est compétent, les servitudes sont faites au profit des deux instances.

Un commissaire demande pourquoi l'on conserve l'espace de la villa Dufour en espace privé et trouve que l'on devrait en faire un véritable espace public compte tenu du vote.

M. Ferrazino déclare que le Conseil municipal pourrait toujours en faire la proposition.

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que l'espace est assez clôturé et qu'on y pénètre par un petit portail. Ainsi, il semblait préférable de maintenir à ce jardin un caractère intime. Il est toutefois toujours possible de le prévoir autrement; la Ville de Genève devra examiner cette question au vu des conditions du bail.

Un membre de la commission ne comprend pas pourquoi il est demandé au Conseil municipal, à l'article 3 du projet de résolution, de préaviser l'abrogation d'un plan d'extension, objet qui doit d'abord passer devant le Grand Conseil et qui devra forcément revenir devant le Conseil municipal. Il ne comprend pas la nature de ce préavis.

M^{me} Thorens rappelle que la convention avec M. Arditi est tripartite et que c'est l'Etat qui est compétent pour lancer la procédure d'abrogation.

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que l'on a prévu cet article 3 du fait du parallélisme des procédures et dans un souci de transparence afin de donner tous les éléments pour que le Conseil municipal puisse voter en toute connaissance de cause.

Un commissaire se demande si l'on ne devrait pas libeller une invite demandant au Conseil administratif à transmettre au Conseil d'Etat demandant qu'une véritable procédure d'abrogation soit engagée. Il trouve que ce mélange de deux types de démarches n'est pas heureux.

M. Ferrazino est prêt à trouver une formule qui puisse satisfaire et n'est pas opposé à accepter une autre formule qui réponde davantage au souci de clarté et de compréhension.

Un commissaire s'étonne que cela soit à nouveau la Ville de Genève qui prenne l'initiative et se demande s'il ne serait pas plus simple de laisser faire le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

M. Ferrazino est tout à fait conscient que, lorsque la Ville de Genève utilise son droit d'initiative, cela implique un double passage devant le Conseil municipal. D'ailleurs, plus il entend ce genre de remarques, plus il est convaincu qu'il faut changer la loi. Toutefois, il ne croit pas que la lourdeur actuelle doit freiner les communes, et en particulier la Ville de Genève, dans l'utilisation du droit d'initiative. Si cette initiative se justifie, même avec un surcroît de travail, il estime qu'il ne faut pas renoncer et relève que, ici, cela a permis de clarifier la situation et d'accélérer le processus. De plus, il trouve difficile de demander à un autre de faire ce que l'on pourrait faire, d'autant plus que la Ville de Genève a l'aide du Service d'urbanisme.

Les questions étant épuisées, M^{mes} Thorens, Wiedmer-Dozio et M. Ferrazino se retirent.

Un commissaire se dit désolé de revenir sur ce point, mais il estime que, selon le règlement à appliquer, la commission doit délibérer en l'absence de toute personne qui n'en est pas membre. Il précise qu'il suffit qu'un membre de la commission le demande pour que la personne sorte.

Une commissaire relève que cette disposition concerne les délibérations de la commission et non les auditions.

Séance du 23 novembre 1999

M. Ferrazino, en sa qualité de conseiller administratif, remet une nouvelle rédaction de l'article 3, pour répondre au souci exprimé lors de la dernière séance par un commissaire libéral.

La nouvelle mouture proposée est:

«Art. 3. – Accepte, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Etat du plan localisé de quartier visé à l'article premier, de renoncer à la clause d'intérêt public sur la parcelle N° 1234. En conséquence, se déclare favorable à la future abrogation partielle du plan d'extension N° 21795-2-136 du quartier de Contamines sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, adopté le 12 janvier 1952 par le Grand Conseil, dans sa partie formée par la parcelle N° 1234.»

La commission est satisfaite de cette rédaction et M. Ferrazino, conseiller administratif, se retire.

Une série de remarques des commissaires:

Le problème de la servitude soulevé lors de la dernière séance est extrêmement important et cette question doit être soumise au Conseil municipal sous la forme d'un arrêté. Il est proposé d'amender la proposition dans ce sens.

Le président ne pense pas que la commission puisse inclure, dans un projet de résolution, un projet d'arrêté.

On pense que le rapporteur pourrait rédiger un projet d'arrêté et le joindre au rapport.

On regrette que la question n'ait pas été posée à M. Ferrazino, responsable du dossier.

On estime qu'il n'est pas nécessaire de l'inclure au rapport et que cette question peut être traitée par un projet d'arrêté préjudiciel.

On fait remarquer qu'il ne peut s'agir d'un projet d'arrêté préjudiciel, car, si le projet d'arrêté est voté, l'on ne votera plus sur la résolution. Il faut que la proposition soit jointe. Il rappelle qu'il avait demandé que le jardin de la villa Dufour soit ouvert au public.

Le président se dit un peu mal à l'aise par rapport à ces propositions qui arrivent et qui représentent des transformations majeures du projet. Il relève que la résolution n'est pas soumise à référendum et que les propositions exprimées sortent complètement des intentions du Conseil administratif.

On fait remarquer que ce ne sont pas des propositions nouvelles.

Il faut rappeler que les chantiers seront fermés d'ici deux semaines et qu'ils ne rouvriront qu'à la mi-janvier, ce qui laisse encore du temps.

Pour terminer, il est décidé de surseoir au vote et de demander au Conseil administratif de revenir *ad personam* ou avec une proposition écrite concernant les questions soulevées.

Séance du 14 décembre 1999

Le président transmet la réponse du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie aux deux demandes de la commission du 23 novembre 1999 pour examen par la commission. Le groupe démocrate-chrétien annonce qu'il votera cette proposition.

Une commissaire remercie le groupe libéral d'avoir soulevé la question du jardin de la villa Dufour et indique que les Verts voteront la résolution.

Un membre déclare que les socialistes soutiennent ce projet. Il remercie également le commissaire libéral pour sa lucidité et ses compétences émérites.

Une commissaire remercie l'auteur de l'amendement proposé et déclare que le président va accepter la proposition.

Une autre commissaire indique que les libéraux sont favorables à la résolution telle qu'elle est modifiée.

L'Alliance de gauche indique qu'elle est favorable au projet.

Vote de la résolution

A l'unanimité, moins une abstention, le projet de résolution selon le projet de plan localisé établi le 30 novembre est accepté.

PROJET DE RÉSOLUTION MODIFIÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 1, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition du Conseil administratif,

Article premier. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier de Contamines, portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815 et 1947, section Eaux-Vives, établi le 30 novembre 1999, valant pour partie plan de site, abrogeant et modifiant pour partie le plan d'aménagement N° 21795-2-136 adopté par le Conseil municipal le 28 décembre 1948, le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949 et le Grand Conseil le 12 janvier 1952.

Art. 2. – Invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat et à demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure prévue par l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités.

Art. 3. – Accepte, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Etat du plan localisé de quartier visé à l'article premier, de renoncer à la clause d'intérêt public sur la parcelle 1234. En conséquence, se déclare favorable à la future abrogation partielle du plan d'extension N° 21795-2-136 du quartier de Contamines sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, adopté le 12 janvier 1952 par le Grand Conseil, dans sa partie formée par la parcelle 1234.

M. Christian Zaugg, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (AdG/SI). Il faut, dans cette affaire, adresser un grand bravo à M. Ferrazino, qui a su négocier avec beaucoup de fermeté avec le propriétaire de la parcelle concernée, M. Ardit, et qui, ce faisant, a su préserver les intérêts de la Ville de Genève. Les démarches du magistrat ont donc permis de donner une suite favorable au référendum et au vote populaire qui demandaient le maintien d'un espace vert à Contamines.

J'ajoute qu'un amendement libéral – une fois n'est pas coutume – proposant d'ouvrir la parcelle Dufour au public et qui, bien sûr, a été accepté par la commission de l'aménagement et de l'environnement, a scellé définitivement les choses dans cet esprit.

Que dire de plus après que la commission a voté à l'unanimité moins une abstention le projet de résolution modifiée, si ce n'est que je vous invite, chers collègues, à faire de même.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M^{me} Fatiha Eberle, rapporteuse (AdG/SI). Il faut rappeler, concernant le rapport PR-25 A, que la commission est tributaire des délais de la loi sur la décision des communes relative aux plans localisés de quartier. Je vous informe que la discussion a amené les membres de cette commission à voter le projet de résolution modifiée à l'unanimité moins une abstention, comme vous pouvez le lire sur la page 8 de mon rapport. Je vous en remercie.

Premier débat

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Qui aurait pensé, Monsieur le président, que nous arriverions à l'unanimité moins une abstention sur un projet aussi complexe et controversé?

Les Verts ont dès le départ soutenu le référendum pour maintenir un poumon de verdure au centre de Contamines; il respecte le plan d'affectation qui avait été voté dans cette enceinte il y a cinquante ans. Le propriétaire, qui renonce à demander des indemnités, est satisfait et, cerise sur le gâteau, le jardin de la villa Dufour sera ouvert au public, grâce à une proposition de M. Froidevaux, que je remercie d'avoir fait cette suggestion. Pour une fois, nous aboutissons à une solution qui a trouvé un large accord, même avec des adversaires politiques convaincus du référendum, et nous pouvons constater, au moins dans ce cas-là, que des décisions sont prises et qu'il ne faut pas désespérer de l'intelligence humaine.

M. Pierre de Freudenberg (L). Le dossier du plan localisé de quartier (PLQ) de Contamines s'achève aujourd'hui par une proposition de résolution qui, je l'imagine, débouchera sur une nouvelle proposition de l'Etat, laquelle sera avalisée lors d'une prochaine séance plénière.

Je crois qu'il faut garder en mémoire le scrutin populaire sur ce dossier – et cela paraît parfaitement normal – il faut le respecter, qu'elles que soient les positions que l'on ait pu avoir dans le débat. Il n'y a rien d'étonnant, Mesdames et Messieurs, à ce que, quels que soient les partis et les tendances, une fois qu'une décision est prise par la population, cette décision soit concrétisée et que tout un chacun la respecte, les premiers étant, bien entendu, les représentants du peuple que nous sommes.

Toutefois, je crois qu'il ne faut pas oublier et occulter ce débat et qu'on peut le mettre peut-être en parallèle avec le débat qu'on a eu hier sur le futur Musée d'ethnographie, qui aura sans doute un certain nombre de conséquences sur ce musée, lequel se trouvera à quelques centaines de mètres de l'endroit prévu pour un autre projet – qui n'a malheureusement, ou heureusement pour certains, pas pu être réalisé – à savoir le long de la rue de Contamines.

Je crois qu'il ne faut pas non plus oublier que, à l'époque, la campagne concernant le plan localisé de quartier de Contamines a été assez chaude, c'est le moins que l'on puisse dire. J'avais eu l'occasion de m'en entretenir avec plusieurs d'entre vous, notamment sur les bancs d'en face – si je peux me permettre cette expression – et vous étiez parfaitement d'accord sur le fait que vous étiez allés largement trop loin dans la «propagande». D'autre part, vous aviez promis un

parc public en disant à la population: «Si vous combattez ce plan localisé de quartier, vous aurez un parc public», alors que vous saviez tous, en tout cas ceux qui manipulaient cette campagne, que nous nous retrouverions, si le référendum aboutissait, et cela a été le cas, et si la population suivait le comité référendaire, avec un parc peut-être, mais en tout cas pas un parc public, preuve en est le terrain en question.

Vous vous félicitez, mais je crois qu'il faut avoir un tout petit peu de retenue par rapport à ceux qui ont cru, en signant le référendum, en votant et en déposant dans l'urne leur bulletin, qu'ils auraient un parc. Ce n'est pas vrai, il n'y aura jamais de parc public à cet endroit. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs – et on peut penser ce qu'on veut du projet de l'époque – mais il proposait quand même un parc public, d'environ 3000 m², qui était donné gratuitement à la Ville de Genève, c'est une réalité. Ce parc-là ne sera jamais réalisé à Contamines. Je pensais que ces éléments étaient importants afin de garder une certaine cohésion dans le débat que nous avons aujourd'hui et pour qu'on ne se félicite par trop vite de ce qui s'est produit, car, manifestement, sous certains aspects, il y a eu des dérapages, et je ne suis pas tout à fait convaincu que les gens avaient, à l'époque, saisi la totalité de l'enjeu.

D'autre part, il était proposé à l'époque de construire une barre d'immeubles, que nous soyons d'accord ou pas, c'est un autre problème, mais je vous rappelle que nous nous dirigeons vers la construction de dizaines de mètres cubes de béton dans le cadre de l'éventuelle réalisation du futur Musée d'ethnographie et que c'est aussi une construction. Evidemment, il s'agit d'une autre affectation, mais pourquoi ne pas imaginer au fond de faire le même type de raisonnement en disant: «Nous pouvons faire un parc de la parcelle du Pré-l'Evêque.» Faisons donc attention aux dérapages.

Pour terminer, je ne crois pas que, concernant l'ensemble du déroulement du dossier du PLQ de Contamines, on puisse être particulièrement fier de ce qui s'est produit. Vous nous rappelez extrêmement fréquemment, peut-être à juste titre, que la démocratie de quartier et la politique de proximité, que vous nous avez «vendues» depuis un certain nombre d'années, sont des éléments fondamentaux par rapport à l'évolution de la démocratie directe que nous vivons. Je vous rappellerai que le résultat du vote du quartier concerné par la votation était favorable, à l'époque, à la création d'un vrai parc public à Contamines et non favorable au résultat qui, malheureusement, n'a pas permis de réaliser ce qui était prévu dans le plan localisé de quartier.

M. Roger Deneys (S). Le Parti socialiste va rejoindre les propos de M. de Freudenreich ainsi que ceux de M^{me} Künzler, car les socialistes sont, en quelque

sorte, un peu partagés. Nous sommes contents du résultat, il est vrai que nous assistons à un résultat à la «Walt Disney», digne des meilleurs scénarios américains. Nous avons un merveilleux «happy end» avec un méchant promoteur qui s'entend avec un pourfendeur de la spéculation.

Le résultat final est donc relativement intéressant, parce que nous avons un accord, que nous avons trouvé un moyen de négocier et que nous arrivons à réaliser un parc autour d'une parcelle, mais il est vrai aussi que les socialistes, à l'époque, avaient soutenu le projet d'échange et notamment la réalisation d'un parc public. Nous prenons acte du résultat actuel; il n'est pas forcément glorieux, comme l'a dit M. de Freudenreich, ni catastrophique. Contentons-nous de ce résultat et nous verrons pour la suite, mais les socialistes seront attentifs car, d'une part, on peut imaginer qu'on densifie toujours en ville et toutes les parcelles ne sont pas forcément à maintenir telles quelles. Ce sont des espaces verts, mais ce sont aussi des espaces pour privilégiés. Construire du logement en ville, c'est aussi défendre une certaine qualité de vie pour des habitants qui décident de rester en ville et, en l'occurrence, pour Contamines, tant mieux si cela se termine bien. Espérons que nous pourrions encore réaliser d'autres projets à l'avenir.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien est tout à fait heureux de l'issue que trouve aujourd'hui le dossier du PLQ de Contamines.

Je souhaiterais cependant revenir sur un point. Un commissaire avait posé, lors des travaux de commission, une question très intéressante sur la création d'une servitude et sur l'éventuelle nécessité pour celle-ci d'être traitée par le Conseil municipal. Nous avons reçu une réponse circonstanciée à la commission, mais celle-ci ne figure malheureusement pas dans le rapport ni d'ailleurs dans les notes de séance. Je crois donc qu'il ne serait pas inutile que cette réponse nous soit, ce soir, répétée pour le bénéfice de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical ne peut qu'approuver les conclusions du rapport qui nous est présenté ce soir, mais c'est un peu tristes et avec beaucoup d'amertume que nous les approuvons.

En effet, nous restons dubitatifs lorsque nous entendons le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement parler des intérêts de la Ville de Genève, si bien défendus, ou M^{me} Künzler parler de «cerise sur le gâteau» dans l'ouverture au public d'un jardinet, lequel est de toute façon d'ores et déjà propriété publique. Qu'avons-nous là comme résultat? Le gâteau en question, Mesdames et Messieurs, n'est pas un parc à Contamines mais tout juste un petit

poumon de verdure. En réalité, nous aboutissons au maintien d'une maison de maître et de ses annexes, y compris sa piscine, bien enfermée dans ses murs et protégée ainsi du public, en lieu et place d'un véritable espace ouvert à la population, ce qui aurait été, certes, au prix de la construction d'un immeuble, mais est-ce bien un prix, surtout lorsqu'on recommence à manquer de logements dans notre canton?

C'est pourquoi, ce soir, nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence: on a en réalité trompé nos concitoyens; je ne vois guère là de l'intérêt public, sinon la triste issue d'une sombre affaire de mensonge à la population.

M. Mark Muller (L). Si le projet de résolution modifiée a été accepté à l'unanimité moins une abstention par la commission, c'est probablement parce que je n'étais pas présent ce jour-là. (*Remarques.*) Je profite donc de l'occasion qui m'est ici offerte pour vous faire part d'un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, je m'amuse beaucoup d'entendre les uns et les autres parler d'aboutissement, de «happy end», de fin de dossier, alors qu'en réalité nous ne sommes qu'au début d'une très longue procédure qui va nous amener tout d'abord au Conseil d'Etat, puis nous ramener dans cette enceinte, en passant par la commission, pour revenir ici et repartir ensuite au Grand Conseil et, enfin, dans quelques années peut-être, nous pourrions parler de la fin du dossier du PLQ de Contamines et d'aboutissement. Je ne sais pas si cela sera un «happy end», mais ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons parler de conclusion dans ce dossier.

On nous dit que le présent projet de résolution est un objet que nous devons saluer parce qu'il a permis la conclusion d'un accord entre un propriétaire et la Ville de Genève, mais c'est tout à fait faux. Il n'était nul besoin de proposer la résolution dont nous débattons ce soir pour que le propriétaire de la parcelle et la Ville de Genève parviennent à un accord. Trouvez-moi un seul mot dans les trois articles que nous allons voter ce soir qui mentionne cet accord-là. Pour ma part, je n'en vois pas.

Je voudrais enfin évoquer le rôle que les libéraux ont joué en commission dans ce dossier. Il a déjà été fait état ce soir de l'amendement proposé par l'un des commissaires libéraux, concernant l'ouverture au public du jardin de la villa Dufour, voisin de la parcelle qui nous concerne au premier chef. A cet égard, je ferai deux petites remarques pour dire tout d'abord que ce jardin est déjà ouvert au public, puisque seule la villa Dufour elle-même fait l'objet d'un contrat de bail, alors qu'il est expressément prévu dans le contrat que le jardin demeure à la disposition du public. Cette proposition n'a donc rien de révolutionnaire, elle ne fait qu'attirer l'attention sur une situation existante. D'autre part, il a fallu l'intervention d'un commissaire libéral pour que l'on sache enfin à quelles conditions

nous pouvions conclure un contrat par lequel nous introduisions une servitude au profit de la Ville de Genève. Je crois qu'il est important et intéressant de savoir que c'est en date du 15 janvier 1991 que le Conseil municipal a délégué au Conseil administratif la compétence de conclure ce type de contrat, délégation du Conseil municipal qui a été ratifiée par la suite par le Conseil d'Etat.

Enfin, dernier point, concernant l'article 3 qui nous est proposé ce soir. Cet article a été amendé par la commission, parce que, dans sa version originelle, il demandait au Conseil municipal de préaviser d'ores et déjà favorablement un certain nombre de choses, préavis qui ne peut être donné que sous la forme d'un arrêté, alors que nous votons ce soir un projet de résolution. Le conseiller administratif a eu la gentillesse de revenir devant la commission avec une variante à l'article 3, variante que nous avons acceptée, bien qu'elle ne diffère pas essentiellement de la version d'origine, mais qui nous permet quand même ce soir d'affirmer que, lorsque nous votons cet article 3, la Ville ne s'engage en rien à accepter quoi que ce soit.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon, présidente.)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je suis un peu surprise par l'esprit revanchard de certains. Je trouve qu'il faut savoir faire bonne figure à mauvaise fortune, et c'est ce que M. Arditi a fait. C'est avec élégance qu'il a accepté que la situation change, que les données soient différentes. Nous, nous maintenons cet espace de verdure; il est vrai que ce n'est pas tout à fait ce que nous avions souhaité, mais rien n'est perdu pour l'avenir. D'autre part, pleurer parce que nous n'aurons pas un immeuble de riches qui barre ce passage, c'est ridicule. Je ne vois pas pourquoi cela serait si dramatique.

D'autre part, on nous dit que l'on va bétonner à l'endroit où l'on prévoit de construire le nouveau Musée d'ethnographie, mais j'aimerais quand même dire que cela sera un espace public agrandi, qu'il y aura des plantations d'arbres sur toute la longueur de ce musée et que nous supprimerons une voie de la circulation. C'est donc un aménagement qui ouvre de l'espace au public plutôt qu'il ne le réduit.

Je crois qu'il y a beaucoup de projets qui sont possibles en ville et qu'il y a énormément de PLQ votés dont nous ne faisons rien. Je ne vois donc pas pourquoi il faudrait se focaliser sur celui-là. Je pense malgré tout que, concernant la proposition N° 25, c'est une issue heureuse, bien que nous ne soyons pas au bout de la procédure. Pourtant, cela ne pourrait être qu'une formalité, on ne sait jamais.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne reviendrai pas sur l'esprit revanchard auquel M^{me} Künzler a fait allusion tout à l'heure, mais sur le long débat que nous avons eu en juin dernier dans cette enceinte et où certains essayaient de multiplier les arguments pour nous dire que nous ne pouvions de toute façon pas faire autrement que de donner un préavis favorable, comme l'ancien Conseil administratif le proposait, pour la construction d'environ 300 m² sur cette parcelle.

J'avais soutenu la thèse contraire devant vous et vous m'avez fait confiance dans la grande majorité, ce dont je vous remercie. Je m'étais engagé à négocier avec le promoteur de la parcelle 1234 durant l'été, afin de pouvoir revenir devant vous avec un accord qui, je l'espérais, satisfasse les deux parties. Je vous rappelle pour mémoire que M. Arditì soutenait en substance que soit la Ville de Genève devait acheter cette parcelle, soit il fallait renoncer à la clause d'utilité publique, c'est-à-dire le laisser construire finalement ce qu'il souhaitait construire. De notre côté, nous contestions cette thèse en considérant – et nous avions des arguments solides à l'appui – qu'il s'agissait d'une parcelle devant être réservée à un poumon de verdure pour un quartier fortement densifié, à l'exception d'un bâtiment scolaire. Cependant, comme celui-ci avait été construit un peu plus haut, cette parcelle devait bien évidemment être consacrée à rester ce poumon de verdure que le législateur avait souhaité.

Alors, on avait effectivement deux thèses assez divergentes et on peut se demander comment les parties sont arrivées à un accord. M^{me} Künzler l'a rappelé tout à l'heure, plutôt que de l'amertume dont certains ont fait preuve ce soir, M. Arditì a fait de son côté preuve de souplesse et d'intelligence en se disant qu'il fallait tenter de trouver une solution qui respecte à la fois le projet qui était le sien, à savoir d'agrandir une salle de conférence, et la volonté de la Ville de Genève qui était de préserver à tout prix un poumon de verdure dans cette zone. Nous n'avons jamais changé de discours et nous avons toujours soutenu que tel était notre objectif. Nous sommes parvenus à réduire le projet constructif d'environ 300 m² à un agrandissement du bâtiment rural de 60 m²; nous avons réduit la proposition de construire un parking de 3 places à un parking de 2 places, avec une toiture végétalisée et, comme cela a été rappelé, nous sommes revenus sur une autorisation précédente qui visait à instaurer une clôture de 2 m de haut fort peu esthétique dans le lieu en question, en procédant notamment à une pose de lierre sur toute cette clôture.

Certains se demandent pourquoi la Ville a pris cette initiative. Elle l'a prise tout simplement parce que personne ne l'aurait prise à sa place – Monsieur Mark Muller, vous le savez parfaitement. De plus, l'une des raisons d'être du droit d'initiative conféré aux communes, c'est précisément de l'utiliser quand il s'agit de fixer des conditions d'aménagement de son propre territoire. En l'occurrence,

nous avons des raisons suffisantes de faire usage de ce droit d'initiative. Il est vrai, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, que cette procédure est un peu plus lourde, puisque nous devons passer deux fois devant le Conseil municipal, ce soir, par le biais de la résolution, et ultérieurement, au sujet du préavis que le Conseil municipal aura à donner dans le cadre de la procédure de plan localisé de quartier.

Vous m'avez demandé, Madame Rys, et M. Mark Muller vous a indirectement répondu, ce qu'il en était des servitudes. Vous avez raison de souligner que, dans les éléments de l'accord qui nous concernent, non seulement il y a une réduction substantielle de la construction qui avait été envisagée, non seulement il y a l'engagement de recouvrir de lierre la clôture actuelle, mais il y a également la création d'une servitude consentie par le propriétaire de la parcelle en faveur de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève. Certains se demandaient comment il se faisait que, pour conclure une servitude, il ne soit pas nécessaire de passer devant le Conseil municipal. La réponse vous a été donnée. Il existe une délégation que votre Conseil municipal a votée à l'intention du Conseil administratif. Une telle délégation n'est valable que pour les servitudes qui sont au profit de la Ville de Genève et qui n'incluent donc pas des charges à notre endroit, et tel est le cas, puisqu'il s'agit, pour l'objet qui nous occupe, d'une servitude de non-bâtir.

Un des sujets qui avaient également animé les débats en juin dernier était la question d'une éventuelle indemnisation que le propriétaire aurait pu être tenté de réclamer à la Ville de Genève, puisqu'il ne pouvait pas construire comme il le souhaitait. Nous avons bien évidemment pris soin d'inclure dans la convention que nous avons signée une renonciation irrévocable du propriétaire à toute indemnisation de la part de la Ville de Genève.

Je n'irai pas plus loin. Certains sont peut-être amers, soit, mais, pour ma part, je me félicite qu'un jour il y ait eu un comité référendaire qui ait pu remettre en cause un projet complètement ahurissant dans ce quartier de la Ville de Genève, je me félicite qu'il y ait eu une population qui ait donné suite majoritairement à ce référendum et je me félicite que la majorité du Conseil municipal, en juin dernier, nous ait donné la possibilité de négocier un accord qui permettra de préserver effectivement ce poumon de verdure dans le quartier de Contamines.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la résolution modifiée par la commission est acceptée sans opposition (3 abstentions libérales).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 1, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition du Conseil administratif,

Article premier. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier de Contamines, portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815 et 1947, section Eaux-Vives, établi le 30 novembre 1999, valant pour partie plan de site, abrogeant et modifiant pour partie le plan d'aménagement N° 21795-2-136 adopté par le Conseil municipal le 28 décembre 1948, le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949 et le Grand Conseil le 12 janvier 1952.

Art. 2. – Invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat et à demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure prévue par l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités.

Art. 3. – Accepte, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Etat du plan localisé de quartier visé à l'article premier, de renoncer à la clause d'intérêt public sur la parcelle 1234. En conséquence, se déclare favorable à la future abrogation partielle du plan d'extension N° 21795-2-136 du quartier de Contamines sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, adopté le 12 janvier 1952 par le Grand Conseil, dans sa partie formée par la parcelle 1234.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 1998 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), renvoyé en commission le 14 septembre 1999 (D-32)¹.

Rapporteur: M. Pierre Losio.

Plan du rapport

1. Rappel chronologique
2. Projet initial et projet voté par le Conseil municipal
3. Vote du Conseil municipal
4. Travail de la commission
5. Audition du président et du directeur de la Fondetec
6. Remarques de la commission des finances
7. Annexes

1. Rappel chronologique

13 novembre 1996

Le Conseil municipal entre en matière, à l'unanimité, sur le projet d'arrêté N° 170 de MM. Daniel Sormanni, Hubert Launay et Antonio Soragni intitulé: «Pour un développement des emplois et du tissu industriel en ville de Genève». Le projet d'arrêté est renvoyé à la commission des finances.

Novembre 1996 - mars 1997

Le projet d'arrêté N° 170 est traité par la commission des finances qui y consacre 9 séances.

19 mars 1997

Remise des rapports de la commission des finances. Rapporteur de majorité: M^{me} Marie-France Spielmann; rapporteur de minorité: M. Pierre de Freudenreich.

15 avril 1997

Le Conseil municipal accepte à la majorité et en l'amendant le projet d'arrêté N° 170 (opposition du Parti libéral).

9 juillet 1997

Le Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales approuve les arrêtés sur la création de la Fondetec.

¹ Rapport d'activité, 711.

19 novembre 1997

La Fondetec est formellement constituée.

27 novembre 1997

Inscription de la Fondetec au Registre du commerce.

12 décembre 1997

Inscription publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (FOSC).

8 janvier 1998

La Fondetec reçoit son capital de dotation.

16 février 1998

La Fondetec engage un directeur.

12 septembre 1998

La Fondetec dépose à l'intention du Conseil municipal un rapport intermédiaire sur ses activités au 30 août 1998. Ce rapport sera transmis à la commission des finances.

24 septembre 1998

Inauguration des locaux de la Fondetec.

14 septembre 1999

Le Conseil municipal transmet à la commission des finances, pour étude, le rapport de la Fondetec 1998. Ce rapport couvre la période d'activités de la fondation allant du 1^{er} août 1997 au 31 décembre 1998.

16 novembre 1999

Le rapport de la Fondetec est à l'ordre du jour de la commission des finances. La commission auditionne le président et le directeur de la Fondetec.

1^{er} décembre 1999

La commission termine ses travaux.

2. Projet initial et projet voté par le Conseil municipal

La proposition soumise pour entrée en matière au Conseil municipal par MM. Launay, Soragni et Sormanni, le 13 novembre 1996, avait été sensiblement modifiée pendant son passage à la commission des finances et, notamment, étoffée par la rédaction des statuts comprenant 12 articles. Un groupe de travail restreint avait travaillé sur le sujet et soumis des propositions à la commission des finances.

On trouve ci-dessous, en résumé, les principales modifications apportées entre le moment où le projet a été présenté au Conseil municipal (novembre 1996) et le moment où il a été accepté par le Conseil municipal (avril 1997)

Projet initial

Projet voté

On parle d'un office de promotion économique.

Il s'agit d'une fondation de droit privé.

C'est précisément le tissu industriel qui est visé.

Il s'agit plus globalement du tissu économique.

On parle de soutenir le développement et l'innovation.

Il s'agit plus précisément d'innovation technologique.

Les formes d'intervention ne sont pas mentionnées.

Il s'agit d'interventions sous forme de cautionnement, prise de participation, aide à la restructuration.

Les conditions d'intervention ne sont pas mentionnées.

Les conditions d'intervention sont clairement définies.

L'office de promotion comprend 2 postes nommés par le Conseil administratif et une commission de 9 membres désignés par le Conseil municipal.

La fondation comprend un conseil de fondation de 9 membres désignés par le Conseil municipal.

Cette commission comprend également 2 représentants des partenaires sociaux et 2 représentants du Conseil administratif.

Il n'est prévu aucune représentation des partenaires sociaux ni du Conseil administratif.

Les coûts de fonctionnement ne sont pas évoqués.

Les frais de fonctionnement sont limités à 1,7% du capital de dotation et prélevés sur le capital (arrêté I, article 6).

3. Le Conseil municipal vote les arrêtés concernant la Fondetec

Le 15 avril 1997, les deux arrêtés concernant la Fondetec sont votés par le Conseil municipal à une très large majorité; le groupe libéral s'y est opposé. Les raisons de cette opposition sont développées dans le rapport de minorité de M. Pierre de Freudenberg (voir *Mémorial* N° 43, 154^e année, pp. 3718 et suivantes).

4. Travail de la commission des finances

Sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret, la commission des finances a examiné le rapport d'activité de la Fondetec le 16 novembre 1999 en auditionnant le président et le directeur de la Fondetec, MM. Daniel Sormanni et Gilbert Mouron. Les commissaires ont, le 1^{er} décembre 1999, formulé quelques remarques et appréciations critiques sur la travail de la fondation.

Le rapporteur remercie M^{me} Micheline Pürro pour la qualité des notes de séance.

5. Audition du président et du directeur de la Fondetec

Le président de la Fondetec décrit de manière détaillée le fonctionnement de la fondation et relève l'investissement et la motivation des membres du conseil de fondation (une réunion hebdomadaire au minimum) qui, malgré un appareil de secrétariat très léger, parrainent et assurent le suivi des dossiers déposés et/ou acceptés. On trouve dans le rapport 1998 la description des démarches que les entreprises doivent effectuer pour obtenir une aide de la Fondetec, la liste des documents qu'elles doivent remettre ainsi que les conditions d'octroi (pp. 7, 8 et 9).

Statuts de la Fondetec

Il est rappelé que la Fondetec est une fondation de droit privé, qu'elle est autonome et que ses statuts ne peuvent être modifiés qu'en cas d'événements particuliers. L'initiative de la modification des statuts reste de la stricte compétence du conseil de fondation.

Secteurs d'activités

La Fondetec est intervenue dans les secteurs d'activités suivants (catégories selon guichet PME): aéronautique, bâtiment, commerce, écologie-environnement, éducation-loisirs-enseignement, industrie alimentaire, industries diverses, informatique-télécom, mécanique-électronique, médecine-santé, restauration-hôtellerie, services divers-communication. Ce dernier secteur représente à lui seul 15,55% des interventions de la Fondetec pour un montant de 1,875 million avec, à la clef, 120 emplois créés ou maintenus (pour le détail voir annexe «Tableau des interventions décidées»).

Types de financements

Le président de la Fondetec insiste sur ce qui fait la spécificité de la fondation: elle est le seul organisme du canton à pouvoir agir dans tous les types de finance-

ment: prise de participation, crédit garanti, prêt direct, cautionnement; la fondation n'attribue pas de subventions.

Les demandes des entreprises portent essentiellement sur les fonds de trésorerie «ce qui démontre que les statuts votés lors de la création de la Fondetec sont en adéquation avec les besoins exprimés». Start-PME ne peut pas intervenir dans l'aide à la trésorerie (pour le détail, voir annexe «Types de financements»).

L'activité de la Fondetec résumée en quelques chiffres

Les activités de la Fondetec ont pu commencer à fin 1997. A la fin de l'année 1998, la fondation avait accepté 28 dossiers pour un engagement de 7,2 millions de francs. Cela représente 485 emplois créés ou maintenus (dont environ 400 postes à plein temps).

L'exercice 1999 n'était pas terminé au moment de l'audition des représentants de la fondation; la commission a néanmoins appris qu'à fin novembre 1999 les engagements totaux de la Fondetec s'élevaient à 12,584 millions de francs; cela représente 70 décisions prises et 68 entreprises soutenues, 568 emplois créés ou maintenus¹ (dont environ 400 postes à plein temps). L'appui moyen par emploi créé ou maintenu est de 21 000 francs.

Le lecteur trouvera en annexe tous les détails concernant ces chiffres (statistiques, tableaux, ventilation des interventions).

Aide «coup de pouce»

Il arrive que la Fondetec traite de «petits dossiers» pour des coups de pouce d'environ 5000 francs; cela demande un important investissement en temps, car il faut suivre de très près l'évolution de telle ou telle situation particulière.

Echec

La Fondetec déplore un échec, celui d'*Info Dimanche* qui a engendré, pour l'exercice 1999, une perte de 752 000 francs (prise de participation 500 000 francs + cautionnement de 252 000 francs), qui figurera dans le prochain rapport d'activité de la fondation. Le montant a été provisionné au boucllement 1999.

¹ La société aéronautique figurant au «Tableau des interventions décidées avec emplois» n'étant pas encore opérationnelle, il convient donc de retirer 95 postes au total des emplois créés ou maintenus figurant dans le tableau annexé.

Dossiers particuliers

Certaines demandes peuvent occasionnellement amener les membres du conseil de fondation, qui ne sont pas des professionnels de la vie économique, à solliciter les compétences du monde syndical, de la Chambre de commerce ou des syndicats patronaux pour une évaluation particulière de tel ou tel dossier. Le respect de la confidentialité est toujours assuré.

Relations avec les établissements bancaires

La Banque cantonale de Genève, bien que son taux d'intérêt soit assez élevé, reste le principal partenaire de la Fondetec. Le taux pratiqué pour le cautionnement est prohibitif pour les petits demandeurs. La fondation, qui travaille également avec la Banque Migros, la Banque Coop et le Crédit Suisse, souhaite élargir ses collaborations à d'autres établissements; si une rencontre avec la Banque Alternative a eu lieu, aucun contact n'a été établi avec les Banques Raiffeisen, car elles ne sont pas situées en ville de Genève.

Il est à relever que l'entreprise qui sollicite l'aide la Fondetec choisit librement la banque avec qui elle souhaite traiter; ce n'est pas le cas auprès des autres organismes d'aide économique.

Relations avec les organismes de soutien à l'économie

On peut lire dans le rapport de majorité N° 170 A de la commission des finances de mars 1997, sous la plume de M^{me} Marie-France Spielmann: «L'objectif du projet n'est pas de concurrencer les organismes existants, mais d'être subsidiaire, là où ces différents organismes ne peuvent intervenir de par leurs statuts, ou par leurs pratiques de financement. Il est clair aux yeux des auteurs du projet que la création de cet office (qui deviendra la Fondetec) ne doit pas doubler les offices déjà existants. L'article 2 de l'arrêté I précise que les collaborations sont souhaitées et possibles avec tous les organismes publics qui œuvrent dans le même sens.»

C'est le même discours que tient, près de trois ans plus tard, le président de la Fondetec; il se félicite de la réelle collaboration qui se développe entre les différents intervenants ainsi qu'avec le guichet PME qui oriente les demandeurs auprès de l'organisme adéquat. La fondation est en liaison constante avec le réseau cantonal qui regroupe ces organes d'aide; une réunion a lieu toutes les six semaines. La pratique a démontré que les différents intervenants ne sont pas des concurrents mais bien des partenaires au service des entreprises genevoises.

Dans ces conditions, ajoute M. Sormanni, il est faux d'affirmer que la Fondetec est un «doublon». Il se réjouit enfin de la qualité des relations que la Fondetec

entretient avec M. le conseiller d'Etat Carlos Lamprecht, chef du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Relations avec les communes genevoises

Les responsables de la Fondetec ont rencontré les représentants des communes genevoises à la fin de l'automne dernier afin de leur présenter le travail de la fondation.

Relations avec le Conseil administratif de la Ville de Genève

La Fondetec a présenté les activités de la fondation au Conseil administratif au printemps 1998; depuis lors, aucune autre rencontre n'a eu lieu. Celle qui était prévue au début 1999 a été annulée en raison de la campagne électorale.

Formation

La Fondetec est attachée dans son fonctionnement interne à l'existence de postes d'apprentissage; c'est ainsi que deux apprentis de troisième année ont réussi leurs examens finaux. Tous deux ont été maintenus dans leurs fonctions à 50%. Une apprentie de 1^{re} année a été engagée en septembre 1999. La Fondetec accueille également un stagiaire (diplôme supérieur de commerce pour porteur de maturité) pendant 19 semaines par année.

Organes de révision et de contrôle

La fiduciaire mandatée a constaté que les comptes annuels 1998 étaient conformes aux prescriptions légales et aux statuts de la fondation. Le Service de surveillance des fondations a fait le même constat.

6. Remarques de la commission des finances

Un commissaire s'inquiète de constater que la fondation a déjà engagé plus de la moitié de son capital (plus de 12 millions); à ce rythme, elle n'aura bientôt plus de fonds disponibles. Il serait plus judicieux, selon lui, d'engager au maximum 4,5 millions par année. «Si nous en sommes à ce montant d'engagements, c'est la preuve que la Fondetec répond à un véritable besoin», relève le président de la fondation.

Le Conseil municipal a été imprudent de verser 20 millions d'un coup, car il n'a aucun moyen d'en suivre la gestion, estime un autre commissaire. Il eût été préférable de verser des tranches annuelles de 5 millions.

A une question concernant une nouvelle dotation pour le capital de la Fondetec, M. Sormanni signale d'une part que les prêts octroyés sont de courte durée (entre deux et cinq ans) et qu'il ne serait d'autre part pas raisonnable que la Fondetec sollicite la Ville de Genève. Il appartient plutôt à la collectivité publique d'évaluer et d'apprécier la pertinence du travail effectué et de décider ensuite de pérenniser l'action menée par la fondation.

Plusieurs membres de la commission sont préoccupés par l'important engagement de la Fondetec dans le secteur environnement-écologie et émettent des doutes sur la viabilité de l'entreprise concernée; M. Mouron, directeur, explique que le conseil de la fondation a estimé qu'il s'agissait d'un excellent créneau et qu'il existait une réelle demande dans ce secteur d'activité; on en est aujourd'hui à la mise au point d'un prototype qui occupe 4 ou 5 techniciens et ingénieurs ainsi que 2 ou 3 ouvriers.

L'échec d'*Info Dimanche* fait également l'objet de quelques observations: il était programmé affirment certains. D'autres estiment, au contraire, que la Fondetec peut être appelée à prendre des risques et qu'elle doit les prendre.

Tout en relevant l'importance et l'utilité du travail effectué par la fondation, un commissaire pense que, dans l'idéal, les entreprises ne devraient pas faire appel à la Fondetec; si elles y sont contraintes c'est parce que ni les banques ni l'Etat n'assument véritablement leur rôle et leurs responsabilités.

7. Annexes

Donnant suite à une demande de la commission des finances qui souhaitait davantage de détails, le directeur de la Fondetec a remis au rapporteur de nouveaux documents qui figurent dans les annexes.

Documents annexés:

- liste des membres du conseil de fondation de la Fondetec
- rapport de l'organe de révision exercice 1998
- critères d'évaluation du client
- critères d'analyse
- types de financements
- emplois créés ou maintenus par la Fondetec, 1997-1999
- tableau et graphique de la ventilation des interventions (4.12.1999)
- tableau des interventions décidées avec emplois (la modification concernant la société aéronautique ramène le total des emplois à 568)
- statistique des dossiers traités par les organismes de soutien aux PME (janvier 1994-août 1998)

M. Pierre Losio, rapporteur (Ve). Je tiens à préciser que, du fait que le Conseil municipal compte beaucoup de nouveaux membres, j'ai apporté pour la réalisation de mon rapport quelques compléments chronologiques ainsi que des comparaisons entre le projet d'arrêté N° 170 tel qu'il avait été déposé et tel qu'il a été voté en avril 1997, puisque c'est un sujet particulièrement important de la précédente législature dans laquelle – il ne faut pas l'oublier – le Conseil municipal a voté un crédit de 20 millions de francs.

En ce qui concerne le sujet même de la Fondetec, vous savez que nous ne serons pas appelés à voter ce soir. Néanmoins, il est important que les groupes politiques puissent se prononcer sur le travail qui a été effectué par cette fondation, car il y a deux débats à l'intérieur du problème de la Fondetec: d'une part, le débat qui peut concerner son activité et l'appréciation que va porter le Conseil municipal sur le travail effectué par celle-ci et, d'autre part, le débat, déjà soulevé lors de la discussion sur l'entrée en matière et lors du vote lui-même, qui concerne le statut – je dis bien le statut et non pas les statuts – de cette fondation dans le dispositif cantonal de tous les organismes qui œuvrent pour l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment, mais je me réserve le droit d'intervenir dans le débat au nom du groupe des Verts.

Premier débat

M. Sami Kanaan (S). Le rapport d'activité de la Fondetec n'est peut-être qu'un simple rapport d'activité qui ne prévoit pas de décision majeure, mais, cela dit, il y a eu déjà assez de critiques sur cet organisme au Conseil municipal pour qu'on ne saisisse pas cette excellente occasion de préciser le bilan positif de celui-ci.

Le rapport, qui est très bien fait, montre bien les différents types d'utilité de cette fondation. Quelque 500 emplois ont été créés, et ce n'est pas rien. Je vous rappelle que lorsque la Fondetec a été créée, nous étions en pleine crise économique. On dit que celle-ci est passée, mais je vous rappelle que, pour l'instant, en termes de statistique de chômage dans ce canton, la crise n'est pas terminée pour tout le monde et que la reprise ne concerne que certaines entreprises. En effet, nous sommes retournés et nous restons en fait en queue de classement en Suisse pour ce qui concerne les statistiques du chômage, puisque nous traînons encore à 5% officiels; or vous savez bien que «5% officiels» correspondent en réalité à 7,8 ou 9%. Nous sommes le canton lanterne rouge de Suisse pour cette statistique et ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle. La Fondetec contribue à la diminution du chômage avec 500 emplois créés, lorsqu'on sait qu'il y a à Genève,

selon comment on compte, entre 15 000 et 18 000 chômeurs, ce qui n'est pas négligeable.

Par ailleurs, la Fondetec a une utilité spécifique par rapport à ses instruments. Elle est flexible et elle permet aussi le versement, sous forme de garantie ou de crédit, d'aides concrètes. Elle ne se contente pas de conseils, un peu théoriques ou un peu abstraits, elle aide concrètement les demandeurs. Elle a une utilité dans le système et elle a démenti ceux qui croyaient que la Fondetec ferait doublon et qu'elle serait, en quelque sorte, un corps étranger dans le système genevois de promotion économique et de soutien à l'emploi. En effet, la Fondetec fait partie intégrante du collectif d'instruments étatiques – en l'occurrence municipaux pour la Fondetec et autres institutions paraprivées ou parapubliques – de soutien à l'économie et a rejoint la structure dite du «guichet PME (petites et moyennes entreprises)» qui permet d'orienter les demandes en fonction des besoins. Cette fondation joue pleinement le jeu, et c'est tant mieux.

La Fondetec a surtout une utilité parce que – contrairement à ce que font d'autres institutions – elle pratique la promotion économique endogène, c'est-à-dire qu'elle soutient ce qui se passe ici. Elle soutient les entreprises qui existent déjà à Genève ou qui se créent à Genève. La promotion étatique ne se concentre pas exclusivement mais beaucoup sur la promotion économique exogène, qui consiste à faire venir à Genève les entreprises qui viennent d'ailleurs. L'exemple le plus massif et le plus récent, c'est Procter & Gamble, et c'est une excellente chose. Cela dit, l'expérience a montré dans bien des endroits qu'au bilan à long terme il est beaucoup plus profitable de faire de la promotion endogène, parce qu'en général celle-ci soutient des entreprises qui restent vraiment à Genève, alors que lorsque vous faites venir des entreprises de l'extérieur – les cantons du Jura et de Neuchâtel en ont souvent fait l'expérience – elles viennent profiter des avantages fiscaux et repartent. Heureusement, le Jura a modifié les règles du jeu, puisque, si ces entreprises repartent après les dix ans de dégrèvements fiscaux, elles doivent rembourser ce dont elles ont profité. Il est donc vital – en fait, on n'en fait pas encore assez – de faire de la promotion économique endogène. Je crois que la Fondetec ne peut apporter qu'une pierre à l'édifice. S'il y a une critique à faire à Genève, c'est qu'il manque des mécanismes simples, efficaces et concrets de soutien à ceux qui créent ici, à Genève, des petites et moyennes entreprises dans quelque domaine que ce soit.

Un organisme de promotion économique tel que la Fondetec connaît forcément des échecs. Il doit prendre des risques, faire une analyse des dossiers; cela marche souvent mais pas toujours. On a beaucoup reproché à la Fondetec l'échec d'*Info Dimanche*. Ce n'était pas la meilleure décision de la fondation, mais, cela dit, il semblerait que les échecs sont relativement peu nombreux par rapport aux autres dossiers qu'elle traite.

Des questions se poseront évidemment pour l'avenir, puisque, environ 13 millions sur les 20 millions de francs qui ont été alloués à la Fondetec ont été engagés. Cela ne signifie pas forcément qu'ils ont été dépensés. Vous savez bien que la Fondetec ne fait pas de subventions directes, mais du cautionnement, du crédit, etc. Néanmoins, ce sont quand même des fonds engagés. Il se posera donc tôt ou tard la question de savoir ce que l'on en fait. En ce qui nous concerne, nous souhaitons en tout cas discuter la possibilité à l'occasion de recapitaliser la Fondetec, et, si la tendance aux bonis budgétaires se confirme, s'il y a une affectation intéressante, cela pourrait bien être celle-ci, car il est évident que, si nous avons des bonis budgétaires, il nous paraîtrait totalement absurde de les affecter à des dépenses de fonctionnement ou à des objets de prestige. Par contre, des investissements aussi lucratifs en quelque sorte pour l'économie locale que celui-ci, c'est une option qui mérite en tout cas d'être examinée.

Nous pourrions aussi rediscuter de la question de la participation du Conseil administratif au conseil de la Fondetec. Malheureusement, le Conseil administratif de l'ancienne législature avait mené une guerre assez farouche contre la création de la Fondetec. Les torts sont peut-être partagés entre l'exécutif et le législatif, dans la mesure où le Conseil administratif dit faire aussi de la promotion économique de son côté. En ce qui me concerne, je trouve un peu regrettable que celui-ci ne soit pas représenté dans le conseil de la Fondetec. A terme, cela devrait aussi être discuté pour assurer une bonne cohérence de l'action municipale dans ce domaine, d'autant plus que le maire – il n'est pas là ce soir – parle beaucoup de promotion économique et, si je ne me trompe pas, qu'il représente la Ville – du moins en théorie – dans les organismes de l'Etat qui sont censés s'occuper de ce domaine.

Une autre question qui mérite d'être discutée, d'ailleurs, la Fondetec le sait, c'est qu'à l'origine il était question de soutenir surtout de la haute technologie, termes assez vagues. Depuis, on voit que la Fondetec a un spectre d'intervention assez large: on a eu *Info Dimanche*, on a eu le Buffet de la gare. On ne peut pas dire que les interventions de la Fondetec soient erronées. Cela donne simplement un spectre assez large, et on peut se demander dans quelle mesure cela ne mériterait pas une discussion afin de cibler éventuellement un peu plus les entreprises ou, en tout cas, d'avoir des critères à ce sujet. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de réponse unique, mais cela mérite discussion.

En tout cas, une chose est sûre, la Fondetec valait la peine d'être mise en place et elle vaut la peine d'être maintenue.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous approuvons tout à fait le rapport D-32A, mais, dans l'optique de la discussion, nous aimerions émettre quelques remarques.

En ce qui concerne l'analyse de ce qui se passe à la Fondetec – comme d'ailleurs dans les autres organismes de promotion; il s'agit là d'une remarque générale – il sera intéressant, avec le temps, de bien affiner les informations, de manière à distinguer – et ce n'est pas facile – les emplois créés des emplois maintenus. Il faudra aussi distinguer les emplois pour lesquels le personnel n'est pas recruté sur place – même pour des entreprises de Genève – de ceux pour lesquels celui-ci est engagé sur place. En effet, vous l'avez lu et entendu, nous allons probablement devant une approbation des accords bilatéraux. Ceux-ci sont présentés comme pouvant être très positifs, peut-être plus particulièrement pour Genève que pour la Suisse en général.

Nous connaissons actuellement une tendance à un renouveau de prospérité. Des entreprises sont créées, d'autres sont restructurées ou relancées, d'autres encore viennent d'ailleurs, et tous ces facteurs créent une demande en main-d'œuvre fort élevée. L'ennui, c'est qu'il y a une demande très forte de main-d'œuvre venant de l'extérieur. Toutes les raisons sont bien indiquées pour qu'on le comprenne et qu'on accorde les permis de travail, mais il est aussi clair que, dans l'optique de la situation sociale de Genève, on peut parfaitement s'attendre à ce que, d'une part, le développement se poursuive et, d'autre part, les quelque 16 000 demandeurs d'emplois subsistent, même si ce n'est pas toujours les mêmes personnes. Il est important que les entités qui s'occupent de la promotion de l'emploi en général – la Fondetec est notre organisme de promotion en particulier – puissent bien analyser ce qui se passe dans les entreprises. Dans la mesure où il y a prospérité, on s'en réjouit, mais si cette promotion se fait avant tout par l'arrivée de travailleurs de l'étranger, c'est quand même un peu problématique. Puisque nous ne déterminons pas toute l'activité économique – et c'est sans doute mieux ainsi – veillons à favoriser la main-d'œuvre de Genève.

Le troisième point, et je suis très heureux que ce soit le Parti socialiste qui l'ait évoqué avant moi, c'est que le PDC continue à penser – souvenez-vous qu'à l'époque nous n'étions que deux partis à le penser – qu'il serait judicieux que le Conseil administratif puisse être présent dans la Fondetec. En effet, nous ne sommes pas dans un concours de rivalité et nous devons essayer d'agir ensemble, et, par voie de conséquence, il y a sans aucun doute une certaine synergie qui peut se développer. Le Conseil administratif peut apporter quelques moyens, au même titre que le Conseil municipal a fait la preuve qu'il était à même de déléguer une compétence en matière d'activité économique à un organisme tel que la Fondetec.

La dernière remarque concerne le développement en capitaux. Bien sûr, la logique veut que, si jamais on devait arriver, avec la Fondetec, à un engagement des fonds de près de 20 millions de francs, on pourrait demander une rallonge. Mais, Madame la présidente, il faut bien être conscient de ceci: aujourd'hui, les banques, qui, comme nous le savons, rêvent de profits en constante augmentation,

sont très satisfaites d'organismes comme Start-PME ou la Fondetec, ou encore de lois comme la Lapmi (loi d'aide financière aux petites et moyennes industries), parce qu'ainsi elles se libèrent de leur rôle d'acteur, d'agent majeur de l'économie et cela leur est extrêmement facile de prêter de l'argent quand les dossiers sont béton. Cela signifie d'une certaine façon que la Ville a, par le biais d'instruments de promotion comme la Fondetec, une fonction sociale, certes par rapport aux entreprises, mais cela n'est pas une bonne chose pour la responsabilité des établissements bancaires. Il pourrait y avoir, Madame la présidente, un paradoxe intéressant si jamais la majorité du Grand Conseil suivait le Conseil d'Etat pour faire de la Banque cantonale de Genève une banque plus étatique qu'elle ne l'est maintenant. Il serait assez amusant de voir des organismes de promotion, de l'Etat ou de la Ville de Genève, bichonnant les dossiers avec une caution maximale et qu'on aille ensuite s'adresser à cette banque cantonale étatique pour lui demander si elle peut mettre de l'argent à disposition. Cela serait assez drôle et je traite le sujet avec humour, mais nous allons au-devant de cette possibilité. A un moment donné, il faudra choisir: si l'on veut faire la majorité, qui veut étatiser, puisque maintenant la Banque cantonale l'emporte, alors il faudra un peu freiner l'expansion des organismes de promotion. Je rappelle en effet qu'aujourd'hui c'est quelque 150 millions de francs que les contribuables genevois ont mis à la disposition de ces organismes: 20 millions de francs pour la Fondetec, 90 millions de francs pour Start-PME, 30 millions de francs pour la Lapmi et tout le reste entre Genilem, l'OGCM (Office genevois de cautionnement mutuel), etc. C'est une heureuse décision, sans aucun doute, que de soutenir des organismes de promotion. Cependant, à un moment donné, il faudra choisir, parce que les banquiers, qui sont des gens intelligents, ne pourront qu'applaudir dans un certain sens à cet effort, puisque cela les libère de certaines préoccupations et leur permet de voir progresser sans autre leurs profits, sans assumer une certaine responsabilité citoyenne ou sociale dans le fonctionnement de l'économie.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais tout d'abord dire que la création de la Fondetec était une bonne chose, dans la mesure où la Ville doit effectivement soutenir l'économie genevoise et doit contribuer au maintien et à la création d'emplois. Je mettrai quand même un bémol concernant le présent rapport et les possibilités futures de contributions supplémentaires de la Ville au capital de la Fondetec.

Je voudrais dire tout d'abord, pour que les choses soient claires, que j'ai été désigné il y a quatre mois par le Conseil municipal pour collaborer au conseil de la Fondetec. J'ai participé à un certain nombre de séances et je peux déjà dire, concernant le nombre d'emplois qui figurent dans le rapport, que, lorsqu'on parle de 480 emplois potentiels créés, y compris les emplois indirects – je l'ai d'ailleurs souligné lors de l'audition en commission – si les emplois sont créés, ils ne sont

plus potentiels. Il y a là un problème au niveau du langage. Je pense que les chiffres de la comptabilité concernant le nombre exact d'emplois créés par le biais de la Fondetec sont tout à fait théoriques et qu'il n'y a absolument aucune preuve que ce nombre soit effectivement de 480. Il est vrai qu'un certain nombre d'emplois ont été maintenus.

D'autre part, il n'y a pas que l'échec d'*Info Dimanche*, il y en a d'autres et je pense qu'on en reparlera. Toutefois, ce que je voudrais dire, parce que cela m'a frappé, c'est que le Conseil municipal a voté un crédit de 20 millions pour une fondation sur laquelle il n'a quasiment plus aucun contrôle. C'est-à-dire que nous avons un rapport et nous en discutons, mais qu'avons-nous comme pouvoir au niveau de la Fondetec elle-même? On donne de l'argent en tant que Conseil municipal, mais, ensuite, que fait-on s'il y a des erreurs, si une politique appliquée n'est pas adéquate? Le Conseil municipal ne peut plus rien faire. La Fondetec est devenue une entité autonome et, même si le Conseil municipal considère que cette Fondetec doit disparaître, eh bien la Fondetec continuera d'exister si le conseil de fondation le décide. Il y a donc quelque chose qui ne va pas dans cette manière de faire. Cela signifie que la prochaine fois qu'il y aura une discussion – je précise bien que je suis absolument pour que la Ville contribue à la création d'emplois, au maintien de l'emploi, au développement des activités économiques en Ville de Genève et plus particulièrement de celles qui sont à haute valeur ajoutée, parce que c'est dans cette direction-là qu'il faut aller sur le plan économique à Genève – il faudra modifier les statuts de la Fondetec s'il y a de nouvelles demandes concernant de nouveaux crédits, pour que le Conseil municipal puisse avoir un plus grand contrôle et qu'il évite des dérapages et un certain nombre d'erreurs comme celles qui ont été constatées dans l'affaire d'*Info Dimanche* et dans d'autres affaires dont nous aurons l'occasion de reparler. Je mets donc un bémol par rapport à toute cette affaire de la Fondetec.

M. Pierre de Freudenberg (L). Est-il vraiment nécessaire de parler de la Fondetec? Je vous rappelle que, lorsque le Conseil municipal a décidé de créer cette fondation, il a pris un certain nombre de risques, qui se réalisent aujourd'hui.

Nous n'avions pas complètement conscience de ce que nous étions en train de faire, dans la mesure où, évidemment à l'usage, nous nous rendons compte que nous n'avons tout simplement aucun contrôle parlementaire sur cette fondation. Celle-ci a été dotée d'un fond de 20 millions de francs. Rendez-vous compte qu'à l'époque nous étions en déficit et que nous votions des budgets déficitaires de plusieurs dizaines de millions de francs. Les comptes n'avaient pas meilleure figure, et nous avions, vous aviez voté un crédit de 20 millions de francs pour une fondation pour soutenir l'emploi en Ville de Genève. Si nous votions aujourd'hui,

je ne sais pas combien nous mettrions dans cette fondation, mais cela serait sans doute un montant supérieur. Pourquoi avoir voté ce crédit? Parce que, au fond, tout le monde avait mauvaise conscience et on se demandait comment faire pour donner l'impression, ou montrer par cet exemple que le Conseil municipal de la Ville de Genève et ses autorités se préoccupaient de l'emploi.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes aujourd'hui dans une situation totalement hallucinante, puisqu'il est absolument impossible de savoir de manière claire ce qui se passe au sein de la fondation, et c'est normal puisque celle-ci est indépendante. M. Mouhanna a mis en exergue tout à l'heure – et on ne peut pas dire que nous ayons toujours la même sensibilité sur les problèmes – la question de lisibilité sur l'efficacité des fonds investis. Il a fait allusion de manière claire au dossier d'*Info Dimanche*, car on peut toujours se tromper, et un des représentants du groupe socialiste a souligné tout à l'heure que, pour soutenir l'économie et soutenir des projets, il y a des risques à prendre et que parfois cela ne fonctionne pas. M. Mouhanna a fait également allusion à d'autres dossiers similaires qui allaient apparaître. Nous attendons, et j'espère que cela n'aura pas l'importance du problème d'*Info Dimanche*. Mais le problème au fond, c'est que nous n'avons pas de contrôle parlementaire sur la Fondetec. En effet, l'enveloppe de 20 millions de francs votée au départ était beaucoup trop importante et nous vous avons dit qu'il fallait, d'une part, réduire ce montant et, d'autre part, avoir une fondation qui ait un spectre d'action un peu plus large que le territoire un peu étroit de la ville de Genève. Nous avons également demandé, si vous vouliez vraiment cette fondation sous cette forme, qu'il y ait au moins un conseiller administratif au sein de la Fondetec afin d'éviter un «doublon» entre le Conseil administratif et la fondation, puisque d'un côté le Conseil administratif fait sans doute des abattements fiscaux sur la taxe professionnelle pour aider certaines entreprises et de l'autre côté, sans savoir ce que la Fondetec fait, il y a des aides qui peuvent se faire de manière indirecte. Toujours est-il que, à partir du moment où le Conseil administratif ne peut pas siéger dans le conseil de fondation de la Fondetec, il n'a forcément pas les informations nécessaires pour contribuer à prendre de bonnes décisions.

Actuellement, le paysage économique a changé. Nous sommes dans une situation où il y a un redémarrage économique et nous nous demandons si la Fondetec doit poursuivre dans la même voie qu'auparavant? Est-ce qu'elle doit modifier la manière d'attribuer les montants? Est-ce qu'elle doit jouer un nouveau rôle? Est-ce que les fonds qui ont été prévus doivent être affectés de manière différente? Mais, Mesdames et Messieurs, nous n'avons plus aucun impact sur tout cela. La fondation est libre de faire ce qu'elle entend et nous ne pouvons plus faire quoi que ce soit pour essayer de la maîtriser dans un sens ou dans un autre. J'ai entendu tout à l'heure avec une certaine réserve les propos du représentant socialiste qui disait: «Ecoutez, on va recapitaliser.» En l'occurrence, on ne recapitalise

pas, on continue à donner de l'argent pour qu'il soit dépensé – ce qui est un tout petit peu différent. M. Kanaan voulait dire par là qu'une fois que les 20 millions de francs seraient engagés le Conseil municipal voterait un crédit supplémentaire pour pouvoir poursuivre les travaux et les investissements de la Fondetec, mais je ne suis pas persuadé que cela soit le meilleur moyen d'aller de l'avant.

Quel est le meilleur moyen pour soutenir des entreprises et pour les aider à se développer aujourd'hui? C'est de leur donner un cadre qui leur permette de se développer et de se créer. Nous avons également «subi» l'acquisition des anciens terrains de la SIP (Société genevoise d'instruments de physique); on nous avait dit: «On va faire une pépinière d'entreprises, d'où jailliront de nouveaux entrepreneurs. Cela va être fantastique!» Eh bien, on constate qu'au fond il y a eu plus de 15 millions de francs engagés pour l'acquisition de ces terrains sous la précédente législature, plus 20 millions de francs pour la Fondetec, ce qui représente 35 millions de francs pour soutenir l'emploi! Est-ce que les résultats escomptés ont été obtenus? On peut manifestement se poser des questions. Toujours est-il que je souhaiterais vivement qu'une réflexion soit faite sur l'avenir de la Fondetec, parce que manifestement un certain nombre de questions se posent, à savoir si nous sommes toujours dans la bonne direction, même si, comme je le disais tout à l'heure, nous n'avons plus aucune maîtrise sur cet électron libre de la Ville de Genève, chargé d'un superbe bagage de 20 millions de francs.

M. Daniel Sormanni (S). Quelques explications pour essayer de répondre aux interrogations qui ont été émises tout à l'heure dans le débat. Je commencerai par le dernier intervenant avant qu'il ne s'en aille... Pourrait-il peut-être m'écouter?

On parle toujours, lorsqu'on parle de soutien à l'économie, de rendre les conditions-cadres favorables au développement des entreprises. L'un ne va pas sans l'autre et on pourra toujours créer les conditions-cadres les plus favorables que l'on voudra, on sait que celles-ci consistent à favoriser les entreprises à venir s'installer sur le territoire d'une collectivité, cela par des rabais fiscaux. Ce sont aussi des facilités pour acquérir des terrains, ce sont des terrains qui sont déjà en zone industrielle à des prix préférentiels. C'est ce que fait la FTI (Fondation pour les terrains industriels) qui est une fondation de droit public contrôlée par l'Etat. Les conditions-cadres en réalité, c'est cela. Personne ne s'oppose à ce qu'on favorise les conditions-cadres, encore que cela se discute sur le plan politique: est-il opportun d'accorder des rabais fiscaux à des entreprises qui, très souvent, comme cela a été dit, les utilisent et qui, lorsque les rabais fiscaux sont terminés, plient bagage et vont ailleurs, vers un nouveau paradis fiscal? En réalité, on n'a pas décroché la timbale; les entreprises ne font que passer afin d'encaisser le rabais fiscal. Ce n'est pas forcément la bonne solution.

Cela n'empêche pas, à l'autre bout, d'être plus actif au niveau des crédits, parce qu'il n'en demeure pas moins que, depuis de nombreuses années, mais cela reste valable aujourd'hui, une bonne partie des entreprises ont de la peine à trouver des crédits auprès des banques, ne serait-ce que pour en obtenir une ligne de crédit pour renflouer leur trésorerie et pouvoir fonctionner. C'est tout simplement et tout bêtement cela. Ce fait avait déjà été déterminé par plusieurs analyses et a encore été confirmé par la dernière étude du Conseil économique et social, qui date de quelques mois et qui a confirmé que 80% des entreprises ayant des difficultés avec les banques n'ont en réalité que des problèmes de trésorerie et qu'il faudrait peut-être répondre à ce genre de demande.

Là est la problématique de base et, comme je l'ai dit, l'un ne va pas sans l'autre. Ce n'est pas parce qu'on a favorisé les conditions-cadres qu'on a réglé le problème ni malheureusement parce qu'il y a une reprise économique aujourd'hui que le problème est réglé. D'abord, il faut toujours se garder de tirer des conclusions hâtives. C'est comme avec les résultats des comptes de la Ville de Genève, ce n'est pas parce que nous avons un bon exercice que tout est réglé et que nous arrêtons d'être plus actifs sur d'autres terrains. Il faudra voir si cette reprise économique dure et vous savez aussi très bien que cette reprise économique a laissé pour compte un certain nombre d'entreprises actuelles, de celles que l'on appelle les entreprises traditionnelles. Il est vrai qu'il existe toute une série de nouveaux emplois dans des entreprises dites «high-tech», mais ceux qui sont aujourd'hui au chômage ne vont pas aller travailler dans ces domaines, ils vont malheureusement rester au chômage. Nous devons donc être attentifs à soutenir l'économie qui existe aussi ici; l'économie traditionnelle, qui va du bureau de tabac au garage, en passant par d'autres entreprises commerciales et non seulement le high-tech.

En ce qui concerne l'idée d'un doublon avec le Conseil administratif, je ne crois pas que la Fondetec en constitue un par rapport à la politique du Conseil administratif en matière de promotion économique. Je vous rappelle tout de même – cela se passait en même temps que le fameux débat du Conseil municipal sur la problématique de la SIP – que nous avons bien constaté que le Conseil administratif n'était pas très actif sur le terrain direct des crédits aux entreprises locales, voire nouvelles. La seule chose que faisait éventuellement le Conseil administratif, et là on pourrait remarquer qu'il y avait peut-être un doublon avec l'Etat, c'était de la promotion économique exogène. On allait jusqu'à Hong Kong pour chercher des entreprises afin de les amener sur le territoire de la ville de Genève. Il y avait peut-être là un doublon avec le Canton, mais il n'y en a en tout cas pas avec l'action des fondations créées dans le canton de Genève. Evidemment, à partir du moment où c'est le contribuable de la Ville de Genève qui a émis les fonds, il était certain et normal que ces fonds soient attribués au territoire de la ville de Genève et là je fais allusion au spectre d'action dont parlait M. de Freu-

denreich tout à l'heure. Il est évident qu'on ne peut pas avec les fonds de la Ville de Genève aller favoriser une entreprise qui veut s'établir à Satigny ou ailleurs. C'est assez normal. Je rappelle tout de même que la Fondetec est la première fondation qui a été créée dans le canton, bien avant Start-PME.

Concernant ce qui a été dit tout à l'heure sur les statistiques, il est indubitablement plus facile, lorsqu'une entreprise est maintenue, de comptabiliser les emplois. Telle entreprise a 20 emplois, elle est maintenue, elle est sauvée et elle a toujours 20 emplois; ce sont 20 emplois qui sont maintenus. Lorsqu'une entreprise est créée, elle a 1, 2, 5 ou 10 emplois au départ et il y a un potentiel de développement si véritablement elle se développe. Certaines entreprises se développent très bien et démarrent assez rapidement, tandis que d'autres patinent un peu dans la choucroute, si je puis dire. Sans qu'elles aient forcément des difficultés, elles ne réalisent pas tout de suite, voire pas du tout pour certaines, le plan pour lequel elles ont été prévues et pour lequel il y a un certain nombre d'emplois qu'on dit «potentiels».

Il faut bien se rendre compte que la Fondetec n'est active que depuis 1998. Pour pouvoir avoir une statistique de l'emploi qui tienne la route – et j'essaie de répondre à M. Mouhanna – il faut se fonder sur une certaine durée. Il est évident qu'il y a, dans le rapport que vous détenez, pour l'année 1997-1998, un certain nombre d'emplois qui sont dits «potentiels», d'entreprises qui devraient normalement se développer, et cela s'est partiellement réalisé pour certaines et pas pour d'autres, mais il faudra voir ce que cela donne avec le temps. Nous allons évidemment essayer d'améliorer la façon de comptabiliser cela.

Encore un mot en ce qui concerne les propos de M. Pattaroni. Je crois qu'on peut essayer de distinguer les emplois nouveaux des emplois maintenus, c'est relativement facile. Ce qu'il faut aussi dire... Je m'arrête, parce qu'il y a un brouhaha...

La présidente. Vous avez encore deux minutes, Monsieur Sormanni. Je vous prie de bien vouloir laisser parler l'intervenant; ces murmures sont tellement désagréables.

M. Daniel Sormanni. Il y a eu un certain nombre de remarques et de critiques auxquelles je peux peut-être répondre en tant que président de la Fondetec. Je peux vous dire que la fondation favorise les emplois sur le marché local. Je ne crois pas, à ma connaissance, que les entreprises soutenues par la Fondetec aient fait une quelconque nouvelle demande de permis de travail, sinon peut-être d'une manière très marginale. Pour l'essentiel, ces entreprises sont des entreprises

locales qui existaient déjà ou qui se sont créées à partir de Genève. Elles ne sont pas venues de l'extérieur et, par conséquent, elles n'ont pas fait de demandes de permis de travail. Je signale en passant que 750 permis de frontaliers ont été délivrés en 1999 dans les secteurs économiques de Genève et que, par conséquent, il y a tout de même bien des entreprises qui les demandent.

La question de la présence d'un représentant du Conseil administratif au sein du conseil de la Fondetec fera sûrement partie d'un débat ultérieur et je n'y vois pour ma part aucun inconvénient. J'y étais déjà favorable à l'époque et une majorité du Conseil municipal en avait décidé autrement.

Je ne crois pas non plus que ce genre de fondations met en cause le rôle des banques – et je vais terminer là, Madame la présidente, pour vous rassurer. En effet, malgré l'amélioration de la conjoncture économique et bien que les grandes banques aujourd'hui relancent les produits start-up, qui prétendent soutenir un certain nombre d'entreprises essentiellement high-tech et nouvelles, je ne pense pas que nous faisons concurrence aux banques. Preuve en est que ce n'est pas un problème de responsabilité ou de garantie pour les banques. Les grandes banques ne souhaitent simplement pas s'impliquer dans des produits qui ne les intéressent plus aujourd'hui, à savoir en tout cas toutes les entreprises de l'économie dite traditionnelle, comme je l'ai dit tout à l'heure. Essayez de demander à une banque si elle veut vous aider à financer un garage ou un restaurant; elle ne va pas vous dire non, mais elle vous octroiera un prêt à 15% d'intérêt. Par conséquent, cela revient strictement à dire non aujourd'hui.

À la Fondetec, nous avons essayé de travailler avec différentes banques – et je termine par là, Madame la présidente. Étant donné que la fondation prenait elle-même le risque d'un crédit, celui-ci était donc nul pour les banques. Eh bien, une bonne partie des grandes banques – je ne vais pas citer de nom, pour ne pas porter préjudice à qui que ce soit – ont refusé, parce que, pour elles, ce n'est pas un problème de garantie, ce n'est pas un problème de concurrence: tout simplement cela ne les intéresse pas, cela ne les intéresse plus, encore aujourd'hui, en l'an 2000.

Je termine en disant qu'il y a une quinzaine de jours, lors des Journées de la promotion économique cantonale organisées par le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, une chose est ressortie, et je dois dire qu'en ce qui concerne la Fondetec nous étions assez satisfaits. Nous avons pu constater que, lors de la conclusion de cette conférence, une bonne partie des acteurs qui étaient là, les banques, les organismes de promotion, les compagnies d'assurances et l'Etat, ont dit: «Finalement, ce qu'il faudrait, c'est une Fondetec cantonale.» D'une certaine manière, on s'est aperçu que seule la Fondetec avait le spectre d'intervention qui convenait, puisque les autres fondations ne peuvent pas intervenir dans les anciennes entreprises ou pour les aides à la trésorerie. C'est peut-être la leçon que nous devons en tirer. En conclusion, il est vrai que la Fon-

detec est une fondation de droit privé, qu'elle a une certaine liberté, mais elle est à l'écoute du Conseil municipal et elle suivra très volontiers, dans la mesure du possible, les recommandations qui pourront lui être faites, parce que cela est dans son intérêt et dans l'intérêt de la Ville de Genève. C'est notre but à la Fondetec.

La présidente. Veuillez terminer, Monsieur Sormanni, vous avez parlé pendant treize minutes.

M. Daniel Sormanni. J'aurais terminé si vous ne m'aviez pas interrompu... et nous désirons aller le plus possible dans le sens de ce que souhaite le Conseil municipal par rapport à la problématique de la fondation dans la mesure de nos possibilités. Merci, Madame la présidente.

M. Pierre Losio, rapporteur (Ve). Rassurez-vous, Madame la présidente, cela ne durera pas dix minutes. Tout d'abord, je m'étonne et déplore que, pour un débat qui a engagé il y a quelques années le Conseil municipal pour 20 millions de francs, les rangs de cette assemblée soient si clairsemés, alors qu'on parle très souvent de soutien à l'emploi et de la nécessité de soutenir le tissu économique de notre territoire.

Concernant le débat sur la Fondetec, certains arguments ont été rallumés par le préopinant du groupe libéral, or ceux-ci avaient déjà été développés lors du débat d'entrée en matière et lors du vote du projet d'arrêté. Il développe donc des arguments qui se situent bien en amont de la réalité que nous devons discuter ce soir.

En fait, je suis assez perplexe et étonné de constater que, finalement, on n'a pas entendu de véritable appréciation sur le travail très concret effectué par la Fondetec. Il y a eu des appréciations d'ordre général, notamment celles de M. de Freudenheim, mais il conviendrait peut-être de se poser la question sur cette activité et de prendre véritablement conscience des gens qui ont été concernés par l'intervention de la Fondetec, parce que ce sont eux qui ont été en situation difficile et délicate dans leur petite entreprise. Je vous rappelle que cela peut concerner les toutes petites entreprises, même de petites entreprises familiales qui comptent cinq ou six employés. Si on demandait à ces gens-là si la Fondetec leur a été utile, je pense que la réponse qu'ils apporteraient ne serait pas celle que nous avons entendue précédemment. La Fondetec apporte donc une véritable réponse à une nécessité, elle a une utilité, qui avait été marquée de façon très volontariste par le Conseil municipal au moment où nous traversons une période particulièrement délicate.

D'autre part, le constat a été fait, j'en conviens, que nous ne pouvons pas intervenir sur la Fondetec en tant que Conseil municipal. Les statuts ont été adoptés et il a été décidé que cette fondation allait être indépendante. Elle fonctionne donc de manière indépendante; néanmoins, je ne peux pas croire que les représentants des partis politiques qui ont été désignés à l'intérieur de la Fondetec soient des électrons complètement libres. Il me semble qu'au sein du Parti libéral il doit être possible de discuter avec M. Reichenbach de ce qui se passe à l'intérieur de cette fondation. Je ne pense pas que les gens qui ont été désignés ont une complète liberté d'action. Il nous semble – en tout cas en ce qui concerne les Verts, je peux dire que j'ai de fréquents rapports avec le délégué des Verts dans cette fondation, lequel nous tient informés du développement de l'activité de celle-ci – que *de facto* et par l'existence des statuts, nous n'avons pas d'influence directe, mais nous avons des représentants à l'intérieur de cette fondation, donc nous pouvons agir à l'intérieur de celle-ci. Sur l'aspect très concret de la nécessité de cette fondation, il y a une quantité d'entreprises à Genève qui sont prêtes à dire que l'appui de la Fondetec a été déterminant à un moment donné pour les aider à sauver des emplois et pour assurer une viabilité, notamment par des interventions sur la trésorerie de leur PME.

Maintenant, il y a un autre problème. Il existe effectivement une nouvelle donne en ce qui concerne la Banque cantonale de Genève, et les premières déclarations qui ont été faites, en tout cas par les responsables qui vont entrer en fonction, c'est de recentrer l'activité de la Banque cantonale de Genève dans l'aide aux PME. Cela va peut-être modifier la donne et nécessiter une adaptation de l'activité de la Fondetec. En ce qui concerne les Verts, nous ne remettons pas en cause l'existence et le travail de cette fondation. S'il est nécessaire de réinjecter de l'argent à l'intérieur de cette fondation, le débat aura lieu. L'appréciation qui a été portée ce soir est une appréciation très générale sur le dispositif économique et l'insertion de la Fondetec dans ce dispositif, mais il n'a pas été procédé à une véritable appréciation du travail très concret qu'effectue cette fondation. J'ai entendu peu d'arguments portant sur l'utilité de ce qui a été fait. En ce qui nous concerne, nous suivons très attentivement, par le biais de notre représentant à l'intérieur de cette fondation, le travail qui est effectué et nous continuerons à le faire. Le tissu économique des PME est indispensable à l'équilibre et à la diversité qui doit exister dans les activités en ville de Genève.

Il y a un autre point que je voudrais relever, qui n'a pas directement de rapport avec la Fondetec, mais je saisis au bond la balle lancée par M. de Freudenreich: cela concerne la SIP. Nous interviendrons à la commission des finances à l'occasion du débat sur les comptes, afin d'avoir des éclaircissements et, s'il le faut, nous déposerons devant ce Conseil une motion ou un autre objet signifiant très clairement que, par rapport à l'investissement que la Ville de Genève a fait en achetant ces terrains, celle-ci n'est pas satisfaite

de l'utilisation qui est faite de ces terrains, notamment puisqu'ils étaient destinés à des pépinières d'entreprises.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais quand même rappeler que les membres du conseil de la Fondetec sont tenus d'observer une discrétion et une confidentialité imposées par les statuts et par un certain nombre de dispositions.

D'autre part, il est évident que le conseil de la Fondetec est formé de personnes, désignées par le Conseil municipal, qui appartiennent à des groupes politiques. Chaque groupe représenté au Conseil municipal désigne une personne, voire deux pour certains groupes, pour siéger au conseil de la Fondetec. Mais cela ne change strictement rien au fait que le bailleur de fonds de la Fondetec, c'est le Conseil municipal, c'est la Ville de Genève et donc l'ensemble des contribuables de la ville de Genève; ce ne sont pas les partis politiques représentés par des groupes au Conseil municipal; ce sont deux choses complètement différentes.

Lorsque je suis intervenu tout à l'heure – et on peut me dire que mon groupe à l'époque avait fait ceci ou cela, mais il n'y avait pas que mon groupe, d'autres groupes avaient voté un certain nombre de dispositions – je voulais vous dire que, personnellement, si j'avais fait partie du Conseil municipal de l'époque, je n'aurais pas accepté le genre de statuts de la Fondetec, parce que ces statuts dessaisissent le bailleur de fonds de toute prérogative en ce qui concerne le contrôle démocratique d'une institution qui a été dotée de 20 millions de francs provenant des fonds publics, c'est-à-dire des contribuables genevois.

Je suis évidemment conscient que, dans cette affaire – et je l'ai déjà dit – la Fondetec était utile, qu'elle est utile et qu'elle le sera peut-être encore demain. Mais, d'une part, la manière de fonctionner, les statuts et l'absence de contrôle démocratique véritable de l'institution et, d'autre part, le fait que le Conseil municipal est le bailleur de fonds, m'incitent à dire qu'il va falloir revoir la manière de fonctionner de la Fondetec ainsi que les statuts. Par ailleurs, en ce qui concerne les emplois et suite à la remarque de M. Sormanni quand il dit: «Oui, il y a des emplois potentiels qui ont été comptabilisés», je sais ce que c'est lorsqu'on présente, au niveau du conseil de la Fondetec, un «business plan». Par exemple, on prévoit la création de 10, 15 ou 20 emplois et on comptabilise ce qui est prévu, mais cela n'est généralement pas réalisé. Je tiens à dire que les chiffres qui apparaissent dans un rapport tel que celui-ci, M. Losio ne les a pas inventés, ce sont des chiffres qui ont été donnés par la direction de la Fondetec lors des auditions, et ils figurent dans le rapport qui a été présenté. A ce sujet, j'ai formulé un certain nombre de réserves, je suis donc bien placé pour dire que parler de 480 postes potentiels créés, c'est quelque chose qui ne signifie pas grand-chose, et je me permets de le relever en toute connaissance de cause.

Cela ne veut pas dire que la Fondetec n'a pas contribué à préserver des emplois, mais il y a aussi des entreprises qui ont été aidées par la Fondetec d'une manière peut-être un peu erronée, qui ont coûté beaucoup d'argent au contribuable. D'autres entreprises pourraient aussi coûter très cher – à savoir plusieurs centaines de milliers de francs pour l'une d'entre elles, on en reparlera un peu plus tard, car il faut que les éléments soient réunis. J'estime donc que le Conseil municipal doit disposer d'un certain nombre de moyens de contrôle, afin que la Fondetec ne devienne pas elle-même un électron libre même si son conseil est formé de représentants de groupes politiques. Lorsque je parle du Conseil municipal, je veux dire l'institution démocratique qui est la nôtre, à savoir le Conseil municipal qui représente la population et non pas les partis politiques.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous prenons acte de ce rapport.

9. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition P-21: «Pour la sauvegarde de l'ensemble du matériel de production du Centre genevois de gravure contemporaine.»

Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté PA-4, de *M^{mes} Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et M^{me} Marie-France Spielmann*: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal».

Les motions suivantes ont été déposées:

- M-80, de *MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach*: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève»;

- M-81, de *M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuillon, M. Alain Fischer, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Sandrine Salerno et Marie Vanek*: «Les enfants d’abord... même clandestins!»;
- M-82, de *MM. Roman Juon et Sami Kanaan*: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles»;
- M-83, de *M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, M^{me} Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni*: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève»;
- M-84, de *M. Roman Juon*: «Doublement des postes d’apprentissage à la Ville de Genève»;
- M-85, de *MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et M^{me} Virginie Keller Lopez*: «Pour une journée sans voitures plus audacieuse et plus concrète»;
- M-86, de *MM. Roberto Broggin, Roger Deneys et M^{me} Marie Vanek*: «Pour une animation dynamique du centre-ville»;
- M-87, de *MM. Roger Deneys et Alain Marquet*: «Pour des «nocturnes» en transports publics»;
- M-88, de *M. Roger Deneys*: «Pour des quais sympa le dimanche».

Nous avons également reçu la résolution R-21, de *M. Roman Juon*: «Tunnel du Mont-Blanc».

11. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-22, de *M. Gérard Deshusses*: «Entretien de la promenade de Saint-Antoine»;
- I-23, de *M. Gérard Deshusses*: «Sécurité dans le parc de Saint-Jean»;
- I-24, de *M. Jean-Pierre Oberholzer*: «Conseillers administratifs, militants de base: confusion des genres»;
- I-25, de *M. Roman Juon*: «La balafre du Salève s’agrandit toujours plus! A quand des décisions énergiques?»;
- I-26, de *M^{me} Alexandra Rys*: «Pourquoi les conseillers municipaux sont-ils les derniers informés?».

12. Questions.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3962
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3962
3. Résolution de M. Guy Dossan, M ^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M ^{me} Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, M. Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers» (R-18)...	3962
4. Résolution de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Liliane Johner, Michèle Künzler, M. Jacques Mino, M ^{me} Sandrine Salerno et M. Guy Savary: «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des réfugiés demandeurs d'asile» (R-15)	3964
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition des habitants du quartier de la Terrassière contre les nuisances causées par le dancing Le Hayland (P-5 A)	3972
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs, ramené à 4 675 000 francs, destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS (PR-9 A)	3981
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier situé au centre du quartier de Contamines et portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815 et 1947, section des Eaux-Vives, valant pour partie plan de site. Ce projet remplace et abroge pour partie le plan d'aménagement N° 21795-2-136 du quartier de Contamines adopté par le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949 (PR-25 A)	3992
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 1998 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), renvoyé en commission le 14 septembre 1999 (D-32)	4009

9. Pétitions	4044
10. Propositions des conseillers municipaux	4044
11. Interpellations	4045
12. Questions	4046

La mémorialiste:
Marguerite Conus